

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCV - Année 1968

3^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Juillet 1968	157
Août 1968	160
Septembre 1968	162
La navigation sur la Vézère et la Société des canaux de la Corrèze et de la Vézère (René LARIVIÈRE)	165
Le château d'Agonac (Jean SECRET)	200
Une agitation ouvrière en Dordogne à la fin du XIX ^e siècle (Noël BECQUART)	206
Découverte de bas-reliefs au château de Bourdeille (B. et G. DELLUC, M. LANTONNAT et P. VIDAL)	210
Anne Montjoye (Robert COQ)	213
Les industries néolithiques du Fleix (Jean-Pierre DEGORCE et Jean-Louis ECLANCHER)	217
Sur des objets mobiliers conservés à Saint-Michel de Cantillac (Jean SECRET)	224
Bibliographie : « Chemins du Périgord noir », par J. Maubourguet (Pierre AUBLANT)	226

Payez votre cotisation **1968**

Titulaires :

France	10 F.
Etranger	11 F.

Abonnés	13 F.
---------------	-------

C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 4 JUILLET 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 26.

Nécrologie. — M. Léon Poirier, cinéaste et maire d'Urval.

Remerciements. — M. Henri Bodard.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Léonie Gardeau, *Le testament du marquis de Frans* (extr. du « Bulletin de la Société des amis de Montaigne », 4^e série, n° 13, 1968) ; hommage de l'auteur.

Jean Maubourguet, *Chemins du Périgord noir* (Sarlat, Atelier artisanal d'arts graphiques, 1968) ; achat de la Société.

Compte rendu du Congrès des amis et naturalistes de la vallée de la Vézère au Moustier..., août 1967 ; don de M. Jean Secret. On y remarque notamment des textes de M. Deltheil-Cluzean sur « les établissements parisiens gastronomiques qui s'inspirent de notre Périgord », de M. Alain Lelièvre-Dubreuille sur « la vallée de la Vézère et ses trésors », ainsi que le résumé d'une causerie faite par notre Président sur le thème des vieilles pierres.

Trois photographies, par M. Jacques Lagrange, des dessins illustrant le texte sur la tour de Vésone dû à M. de Lestrade et récemment signalé par M. le Président (voir le *Bulletin* de 1968, p. 91) ; don de M. Lagrange.

Une photographie de 1885 représentant la place de la mairie à Périgueux avec l'arbre de la liberté orné du médaillon de Louis Mie ; offerte par M^{lle} Desbarats.

Trois photographies de Dorsène représentant la cathédrale Saint-Front, la porte normande et le jardin des Arènes à Périgueux ; don de M. Pierre Aublant.

Registre de transcription de la correspondance active du receveur de l'enregistrement de Brantôme avec diverses autorités, 30 pluviôse an VIII — 21 mars 1811. Ce document, qui contient la copie de 1.274 lettres, est offert par M. Léonce Bouriel qui l'a sauvé de la mise au pilon. Il sera reclassé aux Archives de la Dordogne en raison de son origine.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — Le journal *Où Contou* poursuit la publication du voyage en Périgord effectué au XIX^e siècle par les deux cousins de Laurmandie (voir le *Bulletin* de 1968, p. 91).

On note dans le n° 44 de *Périgord-Magazine*, juin 1968, deux reportages de M. Guy Salignon sur Sarlat et sur le château de Prats-du-Périgord, récemment acquis par le chanteur André Claveau.

Correspondance. — M. le chanoine Tonnelier a signalé à M. Jean Secret l'état inquiétant de l'église de Cazenac. Il a visité d'autre part une vieille

demeure près de Cazenac, où subsiste une taque de cheminée datée de 1677, aux armes des La Tour du Roch.

La compagnie théâtrale Jacques Guimet, de Paris, nous annonce le programme du prochain festival de Monpazier, qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet.

Une toute nouvelle société, M^{me} Guy Michant, attire l'attention de nos membres sur le cluseau de Mazac, commune de Champagne-et-Fontaine. M. Aublant a écrit à ce sujet à MM. Max Pradère et Pierre Vidal, qui sont allés sur les lieux. Il semble que ce cluseau n'offre guère d'intérêt particulier, notre collègue M. Serge Avrilleau en a fait néanmoins le relevé.

Communications. — M. le Président annonce que les fouilles de Vésone dirigées par M. Lauffray viennent de reprendre. Il espère qu'en septembre prochain notre compagnie pourra être admise à les visiter.

M. Seeret a consulté à la Chefferie du Génie une série de plans très précis des environs de 1830, relatifs aux bâtiments de l'actuelle Cité administrative à Périgueux. Il a remarqué en particulier un relevé de l'ancien cimetière Saint-Pierre, dont l'emplacement exact n'était pas connu.

Le catalogue d'été de la librairie de Sèze, rue Limogeanne, à Périgueux, offre aux amateurs de nombreux documents périgourdiens. On note parmi les plus marquants les n^{os} 340 (manuscrit de l'abbé Audierne énumérant les médailles trouvées dans les fouilles de Vésone, 1857, prix 200 F), 344 (congé militaire pour Jean Labrousse, 1816, 50 F), 345 (diplôme de bachelier en droit pour Jean Lacombe, 1829, 100 F), 346 (testament de François de la Borie, seigneur de Campagne, 1659, 50 F), 355 (vérification des titres de noblesse de M^{lle} de Savignac, 1767, 40 F), 360 (nomination de conseillers de la fabrique d'Eyliae par l'évêque de Périgueux, Alexandre de Lostanges, 1823, 25 F), 364 (mémoire imprimé en 1831 pour les héritiers de Jean-Jacques de Laporte contre Lemoine de Sérigny, 100 F); enfin, n^o 9 du supplément, les « Essais » de Montaigne édités à Paris chez Camusat en 1635, sont cotés 1.200 F.

M. le Président fait circuler la photographie d'une sculpture sur pierre représentant un évêque non identifié et provenant de Peyrouse. Il a étudié d'autre part, dans une vieille demeure de Montagnac-la-Crempe appartenant à M. Grange, trois beaux portraits des XVI^e et XVII^e siècles, qui représentent des membres de la famille de Masparault : il s'agit de Pierre de Masparault, seigneur de Chêneviers-sur-Marne, et de Godefroy de Masparault, baron de Piles et de Longa.

Le Secrétaire général a relevé, dans les *Actes du Congrès du centenaire de la Société des bibliophiles de Guyenne* (Bordeaux, Taffard, 1968), un article de M. Pierre Bonnet, « Une visite à la tour de Montaigne ». L'auteur y rappelle la description que Montaigne lui-même fit de son château dans un chapitre des « Essais ».

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, n^o 207 de juin 1968, colonne 551, publie une note signée « Renard du Gâtinais », relative à l'étymologie de l'hydronyme « Dordogne ». Cet auteur souligne la fantaisie du découpage « Dore » plus « Dogne », qui remonterait au moine Aimoin de Fleury et fut répandu par la carte de Samson publiée en 1634. « Dordonia » serait plutôt d'origine indo-européenne et signifierait « le ruisseau des arbustes ».

M. Beccuart a donné dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. CXXV, 2^e livraison, année 1967, une notice nécrologique sur le regretté Gérard Lavergne, notre ancien Secrétaire général.

On note dans *Les Monuments historiques de la France*, année 1968, n^o 1,

un très intéressant article de M. Michel Parent sur les effets des vols supersoniques. M. Parent, après une définition du « bang » et un exposé technique, fait le bilan des dommages constatés ces dernières années dans les diverses régions de France et en particulier dans le Sud-Ouest. Il relate les négociations engagées tant avec l'aviation militaire qu'avec l'aviation commerciale, suggère des interdictions de vol au-dessus des points les plus sensibles et souligne que les bangs civils se révèlent beaucoup plus alarmants, en définitive, que les bangs militaires.

Le Secrétaire général a relevé dans les derniers catalogues du libraire nantais Bellanger deux documents relatifs au Périgord : une curieuse lettre de l'abbé de Condom à l'abbé de Cadouin, datée de 1674 (n° 353 du catalogue 79, prix 250 F) ; un imprimé rare de Dellau, curé de Daglan, 1790 (n° 303 du catalogue 80, prix 80 F).

M^{me} Delluc rend compte de la découverte par divers membres du Spéléo-Club de sculptures dans la salle inférieure voûtée du donjon octogonal du château de Bourdeilles. Leur facture, très archaïque, pourrait les faire dater du XII^e siècle ; cependant, il est plus vraisemblable de penser qu'elles furent exécutées au XIV^e siècle, peu après la construction du donjon, par un prisonnier qui ne disposait que d'un outillage rudimentaire. Une discussion très animée s'engage à ce propos, où interviennent notamment MM. Secret et Watelin.

M. Bouriel présente le registre de correspondance du receveur de l'enregistrement de Brantôme dont il est question aux *Entrées*. Ce document fournit de précieux renseignements sur la situation politique et sur la vie quotidienne en Périgord à l'époque du Premier Empire. Notre collègue y a glané notamment des précisions sur les réfractaires et insoumis, qui étaient fort nombreux et bénéficiaient souvent de la complicité passive des maires, ainsi que sur la lenteur de la poste aux lettres de Brantôme à Périgueux.

M. Beequart entretient l'assemblée d'un mouvement de revendication ouvrière qui agita la verrerie de Brardville, commune de Saint-Lazare, entre 1891 et 1895. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

Enfin, M. Secret commente une savoureuse « dissertation » sur les tours de Vernode, commune de Douchamp, qu'il a tirée du volume 23 de la Collection de Périgord à la Bibliothèque nationale. C'est un texte anonyme du XVIII^e siècle qu'accompagnent des dessins naïfs mais charmants, leur auteur pense que les dites tours devaient être des tombeaux.

Admissions. — M. Jean-Marie Bouzy, 5 bis, rue de l'Oureq, Ezanville (Val-d'Oise) ; présenté par MM. Perrard et J. Secret ;

M^{me} Guy MICHAULT, 27, rue Lataste, Libourne (Gironde) ; présentée par MM. Beequart et Secret ;

M. et M^{me} Jean-Louis MATIGNON, 10, avenue Jeanne-d'Arc, Périgueux ; présentés par M. et M^{me} Fellonneau ;

M^{me} SUZANNE JALBERT, 18, rue de Campniac, Périgueux ; présentée par M^{lle} Barnier et M^{me} Fellonneau ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire Général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 1^{er} AOUT 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 24. — Excusés : 3.

Nécrologie. — M^{me} A. Lesfargues.*Remerciements.* — M. Jean-Marie Bouzy, M, et M^{me} Jean-Louis Malignon.

Entrées d'ouvrages. — Jean Valette, *Jean de Lingendes, évêque de Sarlat (14 juillet 1642 - 27 septembre 1647)* (extr. de notre « Bulletin », t. XCIV - XCV, 1967-68) ; hommage de l'auteur. M. Aublant signale à propos de cet article que Grellet-Balguerie possédait en 1875 deux volumes de sermons inédits de Jean de Lingendes (voir le tome II du « Bulletin », p. 359) ; il semble que ces manuscrits n'aient pas été connus par M. Valette.

Choix de chants et danses du Périgord, par les Mainteneurs du Bournat (Périgueux, Fanlac, 1968) ; achat de la Société.

Curure de presse extraite d'un n^o récent du « Populaire du Centre » et relative aux fouilles qui viennent d'être faites sous la direction de M. Watelin à la Chapelle-Grésignac ; don de M. Becquart. Des caves-silos ont été découvertes sous la motte de cette localité, ainsi que des fragments de métal et de poteries : on se trouverait en présence, pense M. Watelin, des fondations d'un château du X^e ou du XI^e siècle.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — Le journal *Ol Contou* poursuit la publication du voyage en Périgord effectué par les deux cousins de Larmandie au XIX^e siècle (voir le compte rendu de la séance précédente) ; *La Vie bergeracoise*, n^o 42 de juin 1968, donne la fin de la table du « Dictionnaire » de notre Vice-Président, M. Robert Coq.

M. le Président a noté dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, n^o 128, 2^e trimestre 1968, un article de M. Raoul Cousté, « Promenades archéologiques en Entre-deux-Mers », où il est question de la « verrine » de la crypte de Baron. Il ne connaît que deux verrines en Périgord, dont l'une à l'église du Coux.

Le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, nouvelle série, n^{os} 1-2, années 1965-66, publie un curieux travail de M. Emile Thellier, « Magnétisme terrestre et archéologie ».

M. Becquart a relevé dans le n^o 45, juillet-août 1968, de *Périgord-magazine*, un reportage d'Olivier Noailles, avec des photographies de M. Jacques Lagrange, sur le « sauvetage du passé » et les vieilles maisons du Périgord (moulin de Miremont, village de Falcou, etc.). Il signale dans le n^o 37 de *Vieilles maisons françaises*, juillet 1968, un article de M. Jean Secret sur le château de Jumilhac, avec une photographie de cet édifice à la page de couverture.

Communications. — M. le Président présente le n^o 1, nouvelle série, de la revue « Richesses du Sud-Ouest », avril-mai 1968, qui est en partie consacré au Bergeracois. On y remarque un article de M. François André sur Eymet, des notes sur le château de Moubazillac, un texte de M. Secret sur les églises romanes de la région, une présentation du Musée du Tabac à Bergerac et une pertinente évocation de Cyrano par M. F.-A. Boisson.

Revenant sur l'étymologie de l'hydronyme « Dordogne » dont il a été ques-

tion à la séance de juillet, M. Jean Secret a eu la curiosité de consulter les *Principes et méthodes d'hydronymie française* de Paul Lebel (Paris, 1956) : cet ouvrage rappelle le classique découpage « Dore » plus « Døgne », mais ne se prononce pas sur sa valeur, qui est contestée par divers érudits.

M. le Président a pris connaissance avec intérêt du dernier ouvrage de notre collègue M. Maurice Andrieux, *Les Français à Rome* (Paris, Fayard, 1968). Ce livre qui se lit avec beaucoup d'agrément ne manque pas de citer d'illustres Périgourdiens comme le cardinal Hélié Talleyrand et Suzette Labrousse ; il ne mentionne par contre ni Bouquier ni J.-E. Lafon.

M. Jacques Lafond-Grellety nous a fait parvenir la photographie d'une attestation de capacité délivrée le 3 novembre 1786 par le Collège de chirurgie de Montpellier à Pierre Dezeimeris, natif de Minzac. Il possède un meuble d'époque révolutionnaire qui contient la bibliothèque médicale de ce praticien et ses papiers personnels.

Le Secrétaire général a eu entre les mains deux livres récents qu'il croit utile de signaler : *Maine de Biran*, par M^{me} Antoinette Drevet (Paris, Presses universitaires de France, 1968, collection « Sup » — Philosophes), sorte de guide sans prétention à l'usage des étudiants en philosophie ; *Etude de psychologie sociale sur le complexe d'émigration chez les Bretons d'Aquitaine* (Thèse de doctorat, Faculté des Lettres de Paris, octobre 1966, 3 volumes ronéotypés), par le chanoine François Mévellec. Cette monumentale étude retrace dans les détails l'histoire de l'émigration bretonne dans le Sud-Ouest et plus particulièrement en Dordogne, mouvement qui fut d'abord dirigé en 1921 puis spontané à partir de 1935.

M. Becquart a relevé dans le n° 223-224 d'*Espoirs*, mai-juin 1968, un nouvel article de notre collègue M. Marcel Secondat relatif à la place Plumaney à Périgueux. Il a noté deux documents mis en vente par le cabinet Saint-Héliou : n° 4416 du dernier catalogue, une généalogie de la famille de la Roussie de la Pouyade (prix 60 F) ; n° 4456, une lettre de la marquise de Salignac-Fénelon datée de 1846 (prix 40 F).

M. Pierre Aublant, qui a lu récemment les « Souvenirs d'un demi-siècle » de Maxime du Camp, y a glané une amusante anecdote sur l'amiral Fourichon, notre compatriote de Thiviers. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

Notre collègue M. Watelin fait part à l'assemblée des déconventes qui viennent d'être faites dans l'église de Saint-Vincent-Jalmoutiers lors de sa remise en état : mise à jour d'une peinture à fresque présentant un entrelacs de feuillages et des fleurs de couleur brun foncé (fin XVII^e - début XVIII^e siècle), ce décor recouvrant les arcatures aveugles, les colonnes et la corniche qui soutiennent la voûte du chœur ; restitution d'une table d'autel du XII^e siècle, formée de deux blocs de pierre de belle taille dont l'un a été maladroitement bûché ; enfin, dans un débarras attenant à l'église, baptistère du XII^e siècle de forme polygonale, décoré de petites arcatures sur ses faces. Tout cet ensemble sera bien entendu remplacé et mis en valeur.

M^{lle} Desbarats a poursuivi ses recherches sur la maison de Langlade à Périgueux, au n° 24 de la rue du Plantier. Grâce aux renseignements qu'a pu lui fournir M. d'Escatha, elle établit que cette demeure n'est autre que la maison d'Escatha et rectifie une erreur commise par l'abbé Audierne dans son « *Périgord illustré* ». On se reportera sur la maison de Langlade au t. XXXIII (1905) de notre *Bulletin*, p. 429.

M. Robert Coq donne lecture d'un document des Archives nationales relatif à l'activité de la nommée Anne Montjoye, prédicante originaire de Gavaudun, qui joua un certain rôle dans les assemblées protestantes clandestines de 1686 à 1688 en Bergeracois. Cette communication sera publiée dans un prochain fascicule.

Enfin M. Becquart commente un inventaire d'effets du chirurgien de Périgueux Joseph Fournier, dressé en 1671, qui fournit quelques précisions sur la bibliothèque de ce praticien et sur le matériel chirurgical qu'il utilisait. Ce travail sera également livré à l'impression.

Admission. — M. Pierre AIGNAN, les Graves, Ribérac ; présenté par MM. Aublant et Pradère ;

est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 30. — Excusés : 3

Nécrologie. — M. Jacques de Saint-Ours.

Remerciements. — M. Pierre Aignan.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Jean Secret, *Notes sur le château de la Rue à Mauzac* (extr. du t. XCV de notre « Bulletin », 1968) ; hommage de l'auteur.

XI^e grand prix international de peinture décerné par l'Association des journalistes, écrivains et artistes de France et d'outre-mer au château de Monbazillac. (Compiègne, Bourson, 1968) ; catalogue d'exposition offert par M. le Président.

R. Michéa, *Quelques détails inédits sur le voyage en Italie de Greuze et de Gougenot* (extr. de la revue « Etudes italiennes », nouv. série, t. IV, n^o 2, avril-juin 1934) ; hommage de l'auteur.

Belvès, belvédère médiéval du Périgord noir : dépliant offert par M. Maurice Biraben.

Bibliographie critique (extr. de la revue « Population », 1967, n^o 1), où l'on remarque un compte rendu par M. Jean-Noël Biraben de l'excellent travail récemment publié par M^{me} Higounet sur « les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIV^e siècle » ; don de M. Biraben.

Picture story, maps of Boston, Cambridge, Lexington, Concord and historical rides of Paul Revere..., une pochette de documents et cartes postales offerte par M. Jean-Noël Biraben.

Edmond Géraud poète bordelais, coupure de presse envoyée par un anonyme.

Photographies par M^{lle} Desbarats du nouvel autel majeur de la basilique Saint-Front de Périgueux et de l'ancien autel provenant de Vauclair.

Copie par M. Ponceau d'un plan de l'ancien château de Longa, levé en mai 1816 par Amédée de Leybardie.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans la *Revue Mabillon*, t. LVII, n° 232, avril-juin 1968, l'ultime article de Dom G. Charvin sur « les religieux de la Congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution ». Il y est question de Jean-Baptiste Richard, natif de Brantôme, qui était encore chanoine de Périgueux en 1836.

Communications. — M. Jean Secret relate la récente excursion de notre Société qui conduisit les participants, le dimanche 1^{er} septembre, au château de Pages puis à Belvès. Il remercie M. Louis Durand et MM. Biraben père et fils pour l'excellent accueil réservé à nos membres lors de cette journée. Notre Président fait la description, pour les sociétaires qui n'étaient pas présents à l'excursion, de l'église Notre-Dame de Montcuq : cette communication sera publiée dans un de nos prochains fascicules.

M. Secret évoque ensuite le dramatique incendie qui vient de ravager le château d'Hautefort. Il renouvelle à la propriétaire de cette demeure, M^{me} de Bastard, la sympathie attristée de notre compagnie.

M. le Président a remarqué, lors d'une visite récente au musée de Varaignes, qui est installé dans une partie du château, différents objets dont il donne la description sommaire : une *pietà* en pierre du XVI^e siècle, haute de 30 cm, dont la tête du Christ est mutilée ; un cul-de-lampe sculpté d'un angelot qui porte un écu armorié sur lequel on distingue encore deux tours, une troisième ayant été brisée (c'est peut-être le blason des Machat de Pompadour) ; un pégaux en parfait état, haut de 55 cm, trouvé dans le sol du champ de foire de Javerlhac.

M. Secret fait circuler les photographies d'une demeure du XVIII^e siècle, qui fut bâtie à Saint-Front-sur-Nizonne par la famille Pécon, anoblie en 1681. La maison conserve encore trois belles cheminées de pierre.

M. Jean-Noël Biraben retrace la vie mouvementée de Paul Revere, né à Boston en 1734 et mort en 1818. Ce personnage, considéré comme un héros de l'indépendance américaine, appartenait à une famille protestante originaire de Bergerac ; il est connu surtout pour son « Immortelle chevauchée ».

M. Biraben évoque également la curieuse figure du périgourdin Noël, cuisinier du roi de Prusse Frédéric II, et présente à l'assemblée le registre des Pénitents blancs de Belvès.

M. Michel Golfier donne lecture d'un texte qu'il a rédigé sur le culte de la Raison et les fêtes décadaires au Bugue en l'an II. Cette intéressante communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

Notre collègue M. Naudain signale un article de M^{me} Malher-Besse, « Du côté des Bonaparte », qu'il a relevé dans la *Revue des deux mondes*, n° 20 du 15 octobre 1967. L'auteur n'est autre que la petite-nièce d'Alfred Magne, député de la Dordogne et fils du ministre Pierre Magne.

M. Guy Ponceau donne une description de l'ancien château de Longa, commune de Saint-Médard-de-Mussidan, d'après le plan signalé aux *Entrées* qui lui a été prêté par M^{me} de Vignet de Vendeuil. Notre collègue a eu également entre les mains un curieux cahier de chorégraphie provenant des archives

de Longa : ce document, qui semble antérieur à la Révolution, mentionne avec force détails divers pas de danse accompagnés de graphiques explicatifs.

M. Bernicot, qui poursuit l'exploitation des minutes du notaire Pigeard, a adressé à M. Becquart des notices sur Clermont-de-Bauregard, sur la famille de Gautier établie à la Grande-Borie de Saint-Nexans et sur la famille de Fontvielle, alliée aux Grenier.

M^{me} Ponceau donne lecture d'un texte de M. H.-R. Freyssingéas, qui a entrepris l'élaboration d'un atlas encyclopédique à l'échelle du 1/20.000^e pour toutes les communes de la Dordogne. Notre collègue recherche des collaborateurs pour cet important travail ; il a dressé une carte provisoire pour la commune de Fanlac, ceux de nos sociétaires qui seraient intéressés par cette entreprise pourront entrer directement en relations avec M. Freyssingéas.

La Secrétaire adjointe communique à l'assemblée les notes qui lui ont été remises par M. Becquart. Celui-ci a relevé dans *Le Populaire du Centre*, n^{os} des 3 et 5 août 1968, un article de M. Lanceplaine sur « l'organisation du certificat d'études primaires en Dordogne » pendant l'année scolaire 1874-75. Il a noté d'autre part dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. XVI, 1967, n^o 2, un travail de M. J. Cavignac sur « les assemblées au désert dans la région de Sainte-Foy au milieu du XVIII^e siècle » : les protestants opposèrent au pouvoir central, à partir de 1740, une forte résistance passive sous la forme d'assemblées au désert. Des assemblées de ce genre eurent lieu notamment en 1742 à Bergerac, en 1749 à Saint-Seurin-de-Prats, en 1752 et en 1759 à Lamothe-Montravel, en 1754 à Nastringues, Eymet, Gardonne et Lesli-gnac.

M. Becquart a remarqué dans le t. V du *Dictionnaire des parlementaires français* (Paris, Presses universitaires de France, 1968), diverses notices fort utiles sur des députés ou sénateurs de la Dordogne pour la période 1889-1940 : Antoine Escande, Bernard Eymery, Georges Faugère, Jean-Paul Filhoud-Laver-gue, Oscar Bardi de Fourtou, Antoine et Félix Gadaud, Jean Garrigat, Raymond Gendre et Pierre Guillier.

Enfin le Secrétaire général a pris connaissance d'un récent livre de M. Emi-le Boequillod, *Les Montréal de France* (Edit. de Trévoux, 1968), qui passe en revue les diverses localités de notre pays portant le nom de Montréal. Le châ-teau de Montréal en Périgord, commune d'Issac, figure en bonne place dans cet ouvrage : M. Boequillod pense, sans toutefois apporter de preuve décisive, que la grande ville canadienne doit bien son nom, comme l'ont déjà soutenu divers auteurs, à ce fief périgourdin de Montréal possédé par Claude de Pontbriand, l'un des compagnons de Jacques Cartier.

Admissions. — M^{me} Louis CARRIÈRE, 28, boulevard Raspail, Paris-VII^e ; pré-sentée par MM. Golfier et J. Secret ;

M^{me} Lucienne RAYEZ, Palais du Luxembourg, Paris-VI^e, et la Sourdoneray, Chapdeuil ; présentée par M^{me} de Lapparent et M. Becquart ;

sont élues membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

La Secrétaire de séance,

M. PONCEAU.

Le Président,

J. SECRET.

LA NAVIGATION SUR LA VÈZÈRE

ET LA SOCIÉTÉ DES CANAUX DE LA CORRÈZE ET DE LA VÈZÈRE

« Pour l'enfant amoureux de cartes et d'estampes... »

Sur la carte des voies navigables de la France des manuels de géographie des années 1930, un trait bleu ourlait, jusqu'à Terrasson, le cours de la Vézère, et une ancre indiquait que la petite ville était le dernier port, en amont sur la rivière.

La réalité paraît fort loin de la vérité quasi-officielle enseignée alors par le manuel, et il devait y avoir beau temps que vergnes et peupliers de la vallée n'avaient vu gabares ni chaland.

Et pourtant, au hasard des lectures, n'avait-on pas appris qu'en 1597, certainement à la fin du printemps, le puissant Jean de Losse qui voulait mettre la main sur l'abbaye de Terrasson, « vint l'attaquer », dit Leydet, « avec du canon qu'il fit conduire par la Vézère, et avec lequel il ruina les bâtiments et y mit le feu » ?

En 1833, le port du Lardin enregistrait le mouvement suivant :

Etat des marchandises qui ont remonté la Vézère jusqu'au Lardin :

Fer	302	quintaux	métriques
Sel	1.079	»	»
Plâtre	300	»	»
Verre cassé	35	»	»
Denrées coloniales	75	»	»
Avoine	100	»	»
Total	1.891	»	»

Etat des marchandises expédiées du port du Lardin :

— pour les Eyzies :

Charbon de terre
du Lardin

2.417 quintaux métriques

— pour Bordeaux :

Merrain,
55 milliers

1.925 » »

Carrassonne,
287 milliers

6.457 » »

Feuillard,
783 milliers

4.758 » »

Total

15.557 » »

Soit en tout, pour le mouvement total, 17.428 quintaux métriques ¹.

Étaient-ce là les seules épaves, laissées par le temps, de la vieille navigation sur la Vézère ? Nous devions en trouver d'autres, par hasard, dans le dossier de la « Société des canaux de la Corrèze et de la Vézère », et sa lecture devait nous entraîner vers de nouvelles recherches ².

Nous évoquerons d'abord la navigation antérieure à la constitution de cette Société puis nous étudierons celle-ci jusqu'à sa déchéance (1825-1828).

* * *

La Restauration voit s'amorcer, dans une économie de paix, les premiers éléments notables de la révolution industrielle en France et les premières manifestations étendues du capitalisme.

Il faut mettre en valeur le pays d'une façon moderne, et pour cela, le doter de moyens de communications.

Si le régime impérial a développé routes et canaux dans le Nord et l'Est, en direction des théâtres d'opérations, l'intérieur a été négligé. Dans la région qui nous intéresse, la route Lyon-Bordeaux en est un bel exemple : venant de Brive, elle arrive à Terrasson en 1789 ; elle ne rejoindra Périgueux qu'en 1822.

Ce pays, on le connaît d'ailleurs mal ; quelles ressources offre-t-il à l'industrie moderne ?

Ces années 1820 sont des années d'exploration, d'autant plus passionnées que les besoins en minerais vont aller croissant, et que les découvertes sont appelées à fixer les établissements industriels.

Mais la quête la plus attentive est celle du charbon. Certes, la leçon de l'Angleterre était connue avant la Révolution, et même en notre Périgord. Le 22 mars 1788, M. de Rastignac avait obtenu par arrêt du Conseil du Roi la concession de la mine de houille du Lardin pour vingt ans, et avait fait entreprendre des travaux. Dans le Limousin voisin, l'exploitation de la mine d'Argentat avait commencé en 1775.

Travaux et recherches avaient été ralentis, sinon arrêtés, sous la Révolution et l'Empire.

Les prospections pour les minerais et le charbon portaient davantage sur les régions montagneuses et sur les régions de contact entre les massifs anciens et les régions sédimentaires.

1. Victor GRAND, *Les Annales du Terrassonnais...* (Périgueux, Delage et Jœncla, 1889), p. 18, d'après le *Calendrier des corps administratifs... de la Dordogne pour l'an 1834*, (Périgueux, Dupont, 1834), p. 230.
2. Arch. dép. Dordogne, fonds Ménilhou, J 280.

Les alentours de Brive, la zone frontière entre le Périgord et le Bas-Limousin paraissent prometteurs aux chercheurs ; minerais de plomb argentifère, de plomb sulfuré, de manganèse, de cuivre (une mine est alors exploitée à Louignac, près de Terrasson) viennent s'ajouter au minerai de fer utilisé depuis l'antiquité : plombagine et gypse paraissent pouvoir être avantageusement exploités, tout comme les ardoisières de Villac et de Traversac ; le grès houiller de la région de Brive et de Terrasson suscite beaucoup d'espoir. Jouannet et Brard, entre autres, sont à la pointe de ces explorations.

Cette soif moderne du développement vient réveiller la revendication séculaire du Bas-Limousin : pouvoir communiquer facilement avec l'extérieur, commercer, exporter ses produits lourds et encombrants, par une voie d'écoulement facile et peu dispendieuse. La clef naturelle pour sortir de cet isolement, n'est-elle pas dans les « chemins qui marchent » : la Corrèze et la Vézère ?

Certes, il y a beau temps qu'elles portent, vaille que vaille, suivant les saisons et les hauteurs d'eau, à destination de Bergerac ou de Bordeaux, les bois du Limousin, et des bateaux sur le cours inférieur de la Vézère ; mais ne pourrait-on pas les rendre navigables, et sur la plus grande longueur possible ?

* * |

En 1604, un sieur de Châteauneuf propose à Henri IV d'élargir le lit de la Vézère afin d'y faire passer des trains de bois. En 1606, la canalisation de la Vézère est décidée. Les Elections de Sarlat et de Brive fournissent une somme de 150.000 francs. Les travaux sont adjugés et un traité est conclu avec un sieur Loubriac qui s'engage à canaliser la rivière entre Allasac et la Dordogne et à la rendre navigable sur ce parcours six mois par an. Il semble que les 150.000 francs n'aient pas eu la destination prévue ; cependant quelques passes furent aménagées.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, de nouveaux travaux sont devenus nécessaires ; pour les financer, un arrêt du Conseil du 24 décembre 1682 impose à nouveau les Elections de Brive et de Sarlat pour une somme de 120.000 livres. Comme en 1606, la plus grande part de cette imposition est engloutie dans le trésor royal. Le reste fut cependant utilisé sur la Vézère, car en 1698, dans un mémoire sur la situation agricole et militaire de la Généralité de Bordeaux, l'intendant de la province de Guyenne, Bazin de Bezons, indique : « on a fait des passes pour la rendre navigable depuis Terrasson jusqu'auprès de Limeuil ; elle serait aussi utile pour le transport des denrées du Bas-Limousin et celles du Périgord que la rivière de l'Isle ».

Cette navigation jusqu'à Terrasson existe encore au XVIII^e siècle. Le 27 juillet 1741, l'ingénieur Claude Vimar dresse procès-verbal de l'inspection qu'il vient de faire sur la Vézère : « ... il n'y a pas de pertuis à la digue de Terrasson et pour aller jusqu'au pont, la navigation ne remontant pas au-dessus du pont, les navigateurs attendent que les eaux soient assez hautes pour passer la digue du moulin ».

Vimar fait une autre inspection du 11 au 16 décembre 1750. Il l'effectue avec des patrons de bateaux qui se plaignent de ce que les fermiers du moulin d'Aubas refusent d'élever les poutrelles du pertuis.

En liaison avec ces inspections, Polard étudie en 1752 le cours de la Corrèze. Son mémoire est adopté par le Conseil qui décide de confier l'exécution des travaux à une compagnie.

Sur la Vézère, la navigation doit tout de même être assez rare entre Terrasson et Montignac, puisqu'au-dessus et au-dessous de la Valade, des arbres embarrassent le chemin de halage. Par ordonnance du 24 décembre 1753, l'intendant Tourny prescrit l'abattage de ces arbres qui appartiennent à M. de Feytis de la Filolie et au marquis de Lostanges, ainsi que l'arrachage de quelques souches et pieux, placés au-dessus de la digue d'Aubas, et qui nuisent à la navigation à cet endroit.

Deux grands seigneurs sont visés par cette mesure : le marquis de Lostanges pour quelques arbres et le marquis de Mirabeau pour la digue d'Aubas. Ni l'un ni l'autre ne s'élèvent contre l'ordonnance ; le marquis de Mirabeau profite cependant de l'occasion, l'indemnité pour sinistre n'est pas seulement de notre temps et de nos républiques, pour réclamer réparation des dégâts occasionnés à la digue par le dégel de 1753... Seul, M. de Feytis fait opposition par requête, en faisant remarquer que la Vézère est plus rarement marchande que flottable.

Vimar réplique que les difficultés de la navigation ne proviennent que des refus des fermiers des moulins d'Aubas et de St-Léon d'élever les poutrelles des pertuis lors du passage des bateaux ; et, le 3 janvier 1755, de Feytis est débouté.

La navigation sur la Vézère au-dessus de Montignac reçut-elle de ces mesures un nouvel élan ? En tous cas, le projet pour la Corrèze échoue ; la compagnie chargée des travaux ne peut réunir les fonds nécessaires.

En 1777, le comte de Provence, futur Louis XVIII, à la suite d'un voyage dans le Midi, est frappé des avantages que présenterait la voie d'eau Corrèze-Vézère, et un arrêt du Conseil de 1784 décide de la reprise du projet ; en attendant, vers 1780, des

passé-lit (« passes lis », disent les textes d'époque) ont été construits sur les digues.

C'est le grand ingénieur Brémontier qui est chargé de l'étude ; il estime possible de pousser la navigation jusqu'à Tulle, en tournant la digue des Escures au-dessus de Terrasson par un canal à écluses. Il prévoit la construction de 24 écluses et de quelques canaux de dérivation et établit un devis de 1.230.000 francs.

En fait, petit à petit, sur la Vézère, les bateaux ne remontent plus que jusqu'à Montignac ; bientôt, même, ils vont s'arrêter à St-Léon.

En 1791, la société Giltard et Cie demande au Conseil Général de la Dordogne l'autorisation de rétablir la navigation sur la Vézère moyennant la concession d'un droit de péage. Ses propositions sont acceptées au cours des séances des 29 et 30 novembre 1791. Mais les temps sont peu favorables et la société reste sur ses intentions.

En 1793, la Société populaire de Montignac s'adresse à Lakanal. En fait, les décisions viendront du représentant du peuple Pinet aîné, qui, par un arrêté du 16 novembre 1793, ordonne que les pertuis des digues de St-Léon, d'Aubas et de Terrasson soient construits de manière à prêter libre passage aux bateaux et ce aux dépens des propriétaires. Il est, de même, prescrit d'abattre les arbres qui embarrassent le chemin de halage... et, cette fois, au moins, ils le furent. Quant aux digues, les propriétaires ne se sont certainement pas pressés d'exécuter.

Par arrêté du 12 frimaire an III (2 décembre 1794), le représentant du peuple Pélissier ordonne la construction de deux écluses à sas aux digues de St-Léon et de Losse. Mais l'administration ne semble plus en mesure de se faire obéir, et maintenant la navigation ne remonte pas au-delà de St-Léon.

Cependant, les pouvoirs publics persévèrent, au moins dans leurs intentions, et un arrêté du 10 septembre 1810, du Préfet de la Dordogne, prescrit la recherche des points de la Vézère les plus difficiles à la navigation et la mesure des profondeurs à ces points, aux plus basses eaux.

Cette enquête donne les résultats suivants :

COMMUNES	BASSES EAUX	OBSERVATIONS
Larche ou Lafeuillade	1 m. 40	Vis-à-vis de la maison du sieur Delpy (on a vu les eaux plus basses de 16 cm. que celles portées ici).
Terrasson	0 m. 66	Au-dessus de Bouillac, vis-à-vis des propriétés de MM. Taffin et Desroches.
Condat	1 m. 39	Vis-à-vis le chemin de Béchade.
Montignac	0 m. 59	Dans le milieu de la ville.
Thonac	0 m. 48	Vis-à-vis le bourg, dans les années de grande sécheresse, le maigre de Thonac n'a que 32 cm. de hauteur d'eau.
St-Léon	1 m. 30	Au Sord, à la suite de la vigne du sieur Ducheylard.
Tayac	1 m. 32	Vis-à-vis le passage haut.
Lès Eyzies		
Le Bugue	0 m. 21	Au lieu appelé le Gagaud, au-dessous du Bugue, vis-à-vis le cingle.
Limeuil	0 m. 27	Au gravier de la Brugette, entre la tuilerie de St-Chamassy et l'îlot d'Antignac.

Ces données, relevées sous le contrôle des Ponts et Chaussées, devant servir de base à des études et à des travaux, ne nous paraissent pas contestables ³.

A la suite de celles-ci, l'ingénieur en chef du département précise « qu'il n'y a que quatre pieds d'eau (un peu moins de 1 mètre 30) sur les radiers des écluses construites, entre 1770 et 1785, sur l'Isle, et que cette hauteur suffit à des bateaux chargés de 30 tonneaux, dont le tirant d'eau est de trois pieds » (0 m, 9744 ou un mètre), et il ajoute que, sur la Vézère, les marinières parlent dès qu'ils trouvent 24 pouces d'eau (0 m, 6496) sur le banc du Bugue.

D'après cette enquête, il apparaît que la profondeur était

3. Pour qui connaît la Vézère sur ce parcours, elle apparaît actuellement, sur les maigres qui se sont multipliés, beaucoup moins profonde. En 150 ans, elle aurait donc considérablement alluvionné.

suffisante pour remonter au moins jusqu'à Larche. Par ailleurs, une navigation, à vrai dire intermittente, va s'effectuer au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e, en partie grâce aux travaux effectués par la compagnie des canaux de la Vézère et de la Corrèze, entre le Lardin et Limeuil, avec des chalands et gabares à fond plat, calant entre 60 cms et 1 mètre et portant de 20 à 25 tonneaux, 50 au maximum.

Pourquoi, alors, les profondeurs étant telles, la navigation n'a-t-elle plus touché Terrasson dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, puis Montignac vers la Révolution ? La cause doit en être recherchée dans la résistance des intérêts particuliers ; celle des propriétaires de la vallée et des meuniers.

Nous avons vu ces derniers accusés par Vimar d'être le principal obstacle à la navigation. Le comte de Mirandol, adversaire de la canalisation, va, lors de son intervention à la tribune de la Chambre des Députés, le 8 avril 1825, nous faire comprendre par qui, et comment la navigation a été arrêtée, au-dessus de Montignac d'abord, puis de St-Léon.

« La navigation ne se justifie, dit-il, que si les pays traversés peuvent exporter leurs produits ; elle est inutile... si les produits sont de nature à demander une consommation locale, s'ils abondent en fourrages, si leurs blés et leurs vins ne peuvent être transportés par eaux que dans les pays qui en regorgent » ; et il poursuit : « Sous le règne de Henri IV, dans un temps où le sol était couvert de bois de futaie, le gouvernement avait entrepris de la (la Vézère) rendre navigable jusqu'au dessus de Montignac... Mais, la majeure partie de ces bois ayant été défrichée depuis et remplacée par des vignobles dont le produit n'est nullement susceptible de ce genre d'exploitation... »

Si le vin de la côte de Jaur a été apprécié à la cour du Roi Soleil, il est évident que celui des côteaux entre Montignac et Larche ne peut rivaliser avec les vins du Bergeracois, et aller les concurrencer sur place.

En vérité, contrairement à ce que dit le comte de Mirandol, ce vin n'est pas entièrement consommé sur les lieux de production ; Beauregard, Condat, la Bachellerie, Lavilledieu, Chavagnac, Peyrignac, Terrasson, Ladornac envoient le leur vers Brive, le Limousin, Limoges et le Cantal, et aussi, avec St-Rabier et Pazayac, leur eau-de-vie ⁴.

Ce commerce pourrait utiliser la voie d'eau pour remonter sur Brive, mais pour cette ville il y a déjà la route et les transports habituels pour les autres destinations.

Par contre, si la Vézère et la Corrèze étaient ouvertes à la

4. Enquête départementale de 1835, sur l'initiative de Brard.

navigation, ne serait-ce pas aussi l'ouverture de ce marché du Terrassonnais, du Bas-Limousin et par extension des autres aux vins du Bergeracois et du Bordelais ? Et ces vins auraient tût fait d'enlever aux viticulteurs des coteaux de la Vézère un marché privilégié.

N'est-ce pas par la Vézère, par le port de St-Léon, de l'aveu même du comte, qu'en période de disette, l'on ravitaille en blé et en seigle ces régions du Terrassonnais et du Montignacois ? Il intervient là un élément dont personne n'a fait, à l'époque, ouvertement état, et pour cause.

Nous avons pu réunir 99 mercuriales départementales pour les céréales, pour une période allant de 1819 à 1829. Dans 63 d'entre elles les prix les plus élevés pour le froment sont ceux pratiqués dans la vallée de la Vézère, à Montignac ou à Terrasson, et dans les autres, ils sont très proches du prix maximum ; les prix les plus bas sont ceux de la région d'Eymet, Bergerac, Issigeac, pour les années 1819, 20, 21, 23, 24, 25 et 27, de Brantôme pour 1822 et 29, de Mareuil pour 1826, et de Vergt pour 1828.

Les différences entre ces prix sont importantes ; il s'agit de prix à l'hectolitre : dans la deuxième quinzaine d'avril 1820, l'hectolitre de froment est à 22 frs à Montignac, à 17 frs 50 à Eymet, la différence est la même entre les deux marchés dans la deuxième quinzaine de mars 1821, elle est de 5 frs 22 entre Montignac et Brantôme dans la deuxième quinzaine d'octobre 1822 ; dans la deuxième quinzaine de décembre 1823, le prix est de 20 frs 50 à Terrasson, de 16 frs 25 à Issigeac ; en avril 1824 Monpazier vend son froment à 17 frs 50, il est à Montignac à 24 frs 52, soit une différence de 7 frs 2 centimes ; cette différence est de 6 frs 75 entre Eymet et Montignac en avril 1825, de 5 frs en décembre 1826 entre Montignac et Mareuil. En novembre 1827 Montignac paie le froment 24 frs 38, Pluviers 17 frs, soit un écart de 7 frs 38 ; en décembre 1828, 4 frs 60 séparent les prix de Terrasson de ceux de Vergt, en janvier 1829 Terrasson tient toujours les plus hauts cours avec 23 frs 71 et Brantôme les plus bas avec 18 frs 43.

Les moyennes annuelles de différences de prix entre les plus élevés, c'est-à-dire ceux de la région Terrasson - Montignac, et les plus bas, sont de :

1819 : 3 frs 50	—	1820 : 3 frs 81	—	1821 : 2 frs 15	—
1822 : 4 frs 59	—	1823 : 4 frs 25	—	1824 : 4 frs 50	—
1825 : 4 frs 18	—	1826 : 4 frs 89	—	1827 : 4 frs 64	—
1828 : 4 frs 60	—	1829 : 5 frs.			

Les prix des autres céréales suivent la courbe, sur les diffé-

rents marchés, du prix du froment. Quant aux prix à Périgueux, ils se situent à mi-chemin entre les extrêmes.

Est-ce à dire que la contrée qui nous intéresse ne produit pas de grains ? Nous avons, pour une période de peu postérieure, 1835, de précieux renseignements grâce à l'enquête faite par l'autorité préfectorale, sur l'initiative de Brard : elle porte sur la vie agricole et industrielle dans chaque commune. Signalons toutefois que les éléments qu'elle fournit doivent être examinés avec circonspection. De nombreux maires y ont vu tout d'abord un nouveau mode d'inquisition fiscale et ont refusé de répondre ; officiellement rassurés par le préfet, ils ont cependant gardé quelque méfiance, et, souvent leur attitude semble rappeler celle du paysan de Rousseau, cachant au promeneur solitaire les victuailles dont il faisait son ordinaire.

En dix ans, à l'époque, la vie de nos campagnes ne changeait pas, ou si peu. Pas de grains ? On peut le penser à la lecture de la composition du pain consommé à Aubas : « depuis octobre jusqu'à fin mai, le pain se compose moitié pommes de terre, le reste maïs et quelque peu de menu grain. »

A Saint-Lazare, il est fait d'un quart de pommes de terre et de trois quarts de froment ; même proportion à Coly, et cette fois, le rédacteur ajoute : « ... ce qui fait de très bon pain, et en quantité. » A Chavagnac : « ... deux tiers froment, l'autre tiers se compose de haricots, orge, vesces noires ou blanches, et, lorsque le paysan met des pommes de terre dans le pain, il en met une quantité égale à celle de tous les autres bleds réunis. » A Peyrignac, on procède comme à Coly.

A Terrasson, le pain ordinaire est composé de méteil (deux tiers froment, un tiers seigle) et de quelque peu de froment ; c'est le pain de campagne que nous avons encore connu il y a quelque quarante ans, « quelques-uns y mettent des pommes de terre » ... « après les avoir râpées ; la panification de ce tubercule n'est pas encore connue dans nos régions ».

Et pourtant, à Aubas, la moitié des labours est semée en froment et seigle, le reste en maïs ; à Beauregard où les cultures de vigne sont importantes, 1/5 du sol est réservé au froment, 1/20 au seigle, 1/10 pour les autres céréales ; à Chavagnac, la vigne n'est plantée que sur les terrains où l'on ne peut faire venir de blé. En fait, partout on sème et on récolte des grains.

Récolte insuffisante, même pour une économie de subsistance ? Oui, si l'on en croit de nombreux maires, dont celui d'Aubas : « peu de particuliers en ont à vendre et beaucoup en manquent » ; celui de Peyrignac est moins restrictif : « plusieurs particuliers vendent du grain et d'autres en achètent » ; mais

Chavagnac « vend du froment et une petite quantité de maïs » ; tout comme Ladornac, la Cassagne « exporte des grains, passablement elle fournit au chef-lieu de canton. »

Or, en 150 ans, les qualités du sol n'ont pas changé et pour qui connaît la région, le terroir de plaine alluviale de la commune d'Aubas est beaucoup plus riche que celui de Causse assez aride de ces trois communes.

Autre commune du Causse, Nadaillac « n'exporte que du froment pour acheter d'autres menus grains pour sa consommation » ; un peu en dehors de la vallée, Fleurac vend son froment et son maïs tout comme son vin, et Mauzens donne l'explication suivante : « le plus grand nombre de cultivateurs vivant presque de pommes de terre, de maïs et de châtaignes qu'ils achètent pour la plus grande partie, vend le seigle et le froment, cependant la commune récolte plus qu'elle ne consomme ».

Il est à penser que les prix en vigueur dans la région Montignac-Terrasson s'équilibrent avec ceux pratiqués dans le bassin de Brive, avec lequel les communications naturellement aisées sont encore facilitées, en ce qui concerne au moins le Terrassonnais, par la grande route Bordeaux-Lyon.

Au-delà du bassin de Brive, vers l'est, et en remontant les rivières, c'est le Limousin granitique et froid, où les conditions naturelles de production des blés sont encore plus difficiles. Le bassin de Brive et son prolongement naturel, la vallée de la moyenne Vézère, et plus le Terrassonnais que le Montignacois, constituent, au milieu de terres hostiles, un îlot de relative prospérité. Îlot isolé du reste du monde économique par le manque de moyens de communications ; certes, pour la partie qui nous intéresse, il y a la grande route Bordeaux-Lyon, mais, en dehors de celle-ci, les seules voies consistent en de mauvais chemins vicinaux, où les transports s'effectuent à dos de mulets, et sur des charrettes à bœufs qui ne portent que 6 à 7 hectolitres ⁵.

Et, même par la grande route, les frais de transport sont assez élevés ; la différence de prix entre Terrasson et Périgueux le montre bien. Toutefois, cette influence de la route n'est pas négligeable ; les prix sont en général un peu plus bas à Terrasson qu'à Montignac.

Nous nous trouvons, en fait, en présence d'un marché quasiment clos, où la demande est relativement supérieure à l'offre, par suite notamment des besoins des régions limousines. A cause des difficultés d'accès, les producteurs locaux y jouissent d'une véritable rente, au sens ricardien, celle de l'éloignement.

5. Arrêté du préfet de la Dordogne du 18 mai 1812.

Ces remarques sont valables pour le marché du vin et de l'eau-de-vie.

Or, nous possédons les tarifs imposés par le gouvernement pour la navigation sur la Vézère et la Corrèze, on peut en déduire ceux qui auraient été en vigueur sur la Dordogne, et estimer le coût du transport d'un hectolitre de blé entre la région de Bergerac et des rives sud de la Dordogne et celle de Brive, Terrasson, Montignac : il se serait établi aux environs d'un franc. C'est ce à quoi se serait réduite rapidement la rente des producteurs locaux (à noter que les promoteurs du canal escomptaient exporter des grains de cette région).

Cet élément n'est certes pas passé inaperçu à l'époque, surtout parmi les miséreux que l'on trouve dans de nombreuses communes, mais eux n'écrivaient pas. Quant aux autres, l'argument était inavouable pour les adversaires du projet de navigation, *a contrario*, il était inutilisable pour ses partisans qui avaient intérêt à se concilier la grande masse des paysans producteurs et qui estimaient que pour ceux-ci, cette perte serait compensée par de nombreux avantages. Et puis, entre gens de bonne compagnie, on ne se traite pas d'« affameurs ».

Il ne faudrait pas non plus exagérer cette opposition, beaucoup de paysans ont dû balancer inconvénients et bienfaits de la navigation, mais cet élément n'a dû jamais être absent, surtout chez les propriétaires riverains, qui avaient les terres alluviales susceptibles des plus gros rendements en grains et qui allaient être soumis à la servitude du chemin de halage et à l'obligation de couper les arbres qui l'encombraient.

**

Autre argument du comte de Mirandol pour s'opposer aux travaux, celui des inondations. « La Vézère, explique-t-il, a des crues soudaines et imprévisibles ; les seules terres fertiles trouvent dans les vallées (ce sont les terres à blé, les vignobles des pentes sont oubliés) ; ne va-t-on pas, en élevant les barrages nécessaires à la navigation, multiplier les risques d'inondation et ruiner le pays ? »

Mais, sans voir la contradiction il ajoute : « Cette navigation a présenté si peu d'intérêt que le gouvernement a cessé d'entretenir les écluses, et que *les propriétaires des moulins ont remplacé par des massifs de maçonnerie les poutrelles qui les fermaient.* » Or, il est certain qu'en période de crue, l'ouverture complète des écluses facilite l'écoulement des eaux.

Que faut-il penser du manque d'intérêt du gouvernement, allégué par de Mirandol ?

Les travaux prescrits par l'ingénieur Vimar, à la suite de ses inspections de 1741 et de 1750, ont été effectués par un sieur Chalmon. Nous avons vu ses démêlés avec les meuniers ; il entrait dans leurs charges de manœuvrer les poutrelles des écluses à la demande des bateliers ; ils y répugnent, et, avec le temps, ils vont refuser de le faire. Vers 1780, des passe-lit sont pourtant construits ou reconstruits sur les mêmes digues.

Peut-on déterminer à quelle époque les meuniers ont accaparé le domaine public et obstrué les écluses ? Deux périodes nous paraissent favorables : celle qui va de 1789 à 1793 et celle de 1795 aux premiers temps du Consulat.

Entre la construction des passe-lit (1780) et 1789, quelle que fut la mollesse de l'administration de l'ancien régime, le fait aurait été, tout de même, un peu provocant. La crise de l'autorité qui suit l'été 1789 serait sans doute plus favorable.

Dans cette hypothèse, l'arrêté du 16 novembre 1793 de Pinet aîné, ordonnant la construction de pertuis, aux digues de St-Léon, Aubas, Terrasson, aux frais des propriétaires des moulins, perd tout le caractère révolutionnaire qu'on pourrait y trouver tout d'abord. Il prescrit simplement le retour à la situation antérieure, la réparation du dommage apporté au domaine public.

Comment expliquer alors l'arrêté du 12 frimaire an III de Pélissier, ordonnant la construction d'écluses à sas aux digues de Losse et de St-Léon ? Losse a-t-il été oublié lors de l'arrêté de 1793, St-Léon a-t-il été le seul de ceux qui étaient visés à ne pas exécuter, ou s'agit-il, simplement, d'une amélioration technique ?

Quoi qu'il en soit, en 1793, le Pouvoir se veut rigide ; et il est craint suffisamment longtemps pour que les arbres qui embarrassaient le chemin de halage soient coupés.

Puis, après Thermidor, et jusqu'aux premiers temps du Consulat, dans les provinces, l'autorité administrative va s'amoindrir, voire disparaître ; routes et ponts sont laissés dans le plus grand abandon, quant à la surveillance des voies d'eau... ? S'ils ne l'ont pas fait entre 1789 et 1793, il est à penser que c'est pendant cette période que les meuniers ont obstrué les écluses.

Sous l'Empire, l'administration va se faire plus pointilleuse, et, si l'on peut admettre que le préfet ait accepté de fermer les yeux sur une situation déjà acquise, il n'aurait certainement pas toléré une telle appréhension frauduleuse du domaine public, sous le regard de ses agents.

D'ailleurs, après l'arrêté du 10 septembre 1810, prescrivant la mesure des maigres, d'autres décisions administratives intéressent la navigation de la Vézère :

— l'arrêté préfectoral du 26 juin 1812 fixe le prix du halage jusqu'à Montignac. En fait, les bateaux s'arrêtent à St-Léon, et les Montignacois font campagne pour réouvrir la Vézère, jusque sous leurs murs, d'abord.

— le gouvernement impérial ne reste pas insensible à leurs arguments, puisque par décret du 14 janvier 1814, il décide l'acquisition par l'Etat des moulins de St-Léon et de Losse, pour remonter, provisoirement, la navigation jusqu'à la ville de Montignac. 1814... le décret ne sera pas suivi d'effet.

Il y a donc eu coalition d'intérêts pour empêcher la navigation sur la Vézère. Coalition entre les viticulteurs et les producteurs de grains qui entendent conserver un marché privilégié (parmi ces derniers, et non les moins actifs, les propriétaires riverains qui veulent être seuls maîtres chez eux, accaparer le chemin de halage, y planter des arbres comme bon leur semble), et les meuniers aux intérêts déjà liés à ceux des producteurs locaux de grains, et qui, en plus, s'approprient les digues et refusent de manœuvrer les écluses.

Dans cette coalition entrent de puissants notables, tel son porte-parole à la tribune de la Chambre des Députés, en avril 1825, le comte de Mirandol, qui, sur Condat, réunit sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, aux biens de sa famille, ceux de la commanderie, vendus jadis comme biens nationaux, et ceux des St-Aulaire et des Cheylard de la Fleunie.

A cette coalition, vient s'ajouter une catégorie d'alliés non négligeables. L'ancien maire de Montignac, Desvignes, essaie de démontrer dans un mémoire manuscrit que la navigation sur l'Isle sera « désavantageuse au département de la Dordogne et ruineuse pour le trésor royal. » Elle préjudiciera beaucoup, affirme l'auteur, aux propriétaires, « car le pays qui borde la route est tout productif en fourrages — c'est le « ils abondent en fourrage » de Mirandol — et *ruinera les aubergistes* qui sont sur la route de Périgueux à Libourne. »

La plupart des aubergistes devaient avoir pour la navigation fluviale les sentiments de Desvignes, et, à l'époque, ils prenaient certainement une assez grande part dans l'orientation de l'opinion publique.

Après le vote de la loi sur la canalisation de la Vézère et de la Corrèze, meuniers et riverains seront obligés, non sans avoir chicané, de s'incliner ; les viticulteurs et les propriétaires, eux, en donnant à leur opposition une forme plus feutrée, plus souple, mais non moins efficace, ne semblent pas avoir désarmé.

Mais, en 1820, les intérêts agricoles ne sont plus seuls dans le Terrassonnais, et sur la rive de la Vézère opposée à celle où

repose Condat, le Comte de Royère vient de reprendre, au lieu-dit « le Lardin », l'exploitation de la mine de houille commencée avant la Révolution par M. de Rastignac. Face au traditionnel gentilhomme campagnard, le gentilhomme chef d'industrie ; celui-ci habite l'ancestrale demeure de Peyraux, adossée au coteau rocailleux de la rive droite, celui-là une agréable maison plus moderne, au milieu d'un parc ombragé, sur la rive gauche de la Vézère.

L'administration se veut, comme toutes les administrations de tous les temps, éclairée et à la pointe du mouvement économique ; en juillet 1821, accompagné de l'ingénieur en chef du département, Lepère, le comte de Cintré, préfet du département, se rend en tournée d'inspection dans le Terrassonnais. Nous connaissons sa visite par le *Bulletin du département de la Dordogne* du 1^{er} août 1821.

Si M. de Mirandol était présent à Condat, le préfet a certainement rencontré une personnalité politique aussi importante (M. de Mirandol fut constamment député de la Dordogne de 1816 à 1830). Le *Bulletin* ne souffle mot de cette rencontre ; il s'étend au contraire sur la mine du Lardin, dont l'exploitation a été reprise le 21 mai 1821, sur la qualité de la houille, ses possibilités d'emploi en sidérurgie, ses débouchés locaux pour la cuisson des briques et la calcination de la chaux, et surtout, sur les perspectives commerciales qu'ouvrirait la navigation de la Vézère, si elle pouvait remonter de St-Léon à Montignac puis à Terrasson.

Le 25 juillet, le préfet et l'ingénieur en chef ont descendu, en bateau, le cours de la Vézère, de Terrasson à la mine du Lardin. Le 28, ils ont visité la mine et ses annexes, et, conclut l'article : « tout fait espérer que la navigation de la Vézère sera rétablie sous peu de St-Léon à Terrasson. L'administration fera tous ses efforts pour obtenir un résultat aussi avantageux au département de la Dordogne, en attendant que le gouvernement puisse s'occuper des grands projets de la navigation de la Vézère et de la Dordogne, de Brive à Bergerac, Libourne et Bordeaux. »

Encore faut-il gagner la plus large partie de l'opinion publique à la conviction de la nécessité des travaux.

*
**

En septembre 1821, paraît, imprimée chez Danède, place Royale, à Périgueux, une brochure intitulée : « Mémoire sur les anciens projets de navigation par les rivières de la Vézère, de la Corrèze et de la Dordogne ». La brochure est anonyme. En voici l'argumentation :

« La nouvelle route de Lyon à Bordeaux par Périgueux, Brive, Tulle et Clermont... va devenir la communication habituelle entre l'est et l'ouest de la France » — rappelons qu'elle ne sera effectivement ouverte qu'en 1822.

Un des avantages de cette route, c'est qu'il serait facile de la doubler par une ligne de navigation qui permettrait de faire plus de deux cinquièmes du trajet par eau, en remontant la Dordogne, la Vézère et la Corrèze. Peu de choses suffirait pour ouvrir la navigation naturelle ; les bateaux peuvent remonter en tout temps jusqu'à Couze.

La Vézère est navigable, poursuit le mémoire, toutes les fois que la Dordogne l'est elle-même entre Limeuil et Couze ; le plus grand obstacle est sur cette partie (il s'agit de la Gratusse). « La Vézère se remonte avec plus de facilité que la Dordogne au-dessus de Limeuil », ainsi que le démontre le tarif de halage fixé par les arrêtés préfectoraux des 20 janvier et 26 juin 1812, par paire de bœufs, ou par troupe de cinq à six haleurs à bras, compte tenu des difficultés rencontrées sur chaque parcours : — de Limeuil à Domme, pour 48 kms 500, il est de 35 frs 50 (prix moyen au km : 0 Fr 77) ; — de Domme à Souillac, pour 39 km, il est de 25 Frs 50 (prix moyen au km : 0 fr 65). Pour le trajet Limeuil-Souillac, le prix moyen au km est donc de 0 fr 69.

Sur la Vézère, de Limeuil à St-Léon, le tarif est fixé, pour un parcours de 43 kms 700, à 21 frs 50 (soit un prix moyen de 0 fr 49 au km) ; de St-Léon à Montignac, pour 8 kms 500, il est de 6 frs 90 (prix moyen au km : 0 fr 81). Le prix moyen sur la Vézère est donc de 0 fr 56, inférieur à celui sur la Dordogne.

Le commerce de la Gironde, non seulement avec les départements de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, mais aussi avec Lyon et la Suisse, est considérable. Les marchandises transportées sont d'un poids assez fort pour que l'économie du transport par eau soit digne d'attention sérieuse.

Pour Lyon et la Suisse, ce commerce s'est effectué par la voie de la Garonne, du canal du Midi et par le Rhône ; mais la remontée de ce fleuve est trop longue et trop chère.

Pour l'instant, le voyage Libourne-St-Léon s'effectue en six à sept jours, par vent favorable, exceptionnellement en trois jours ; il faut compter huit jours pour Le Lardin. La descente — de St-Léon — s'effectue en trois jours. Il y a peu de fret à la descente, car St-Léon est difficilement accessible par la route.

Si la navigation était poussée jusqu'à Tulle, elle pourrait importer des denrées coloniales, les productions du Bordelais, le sel ; à la descente, elle pourrait transporter les produits des

mines, des carrières, les armes de la manufacture, les bois, les salaisons, les fromages, et les huiles de noix qui servent, à Marseille, à la fabrication des savons noirs et communs. Des usines et des hauts fourneaux s'installeraient certainement sur les rives, et on utiliserait les chutes des affluents.

Curieusement, après avoir signalé que sur sept lieues, la vallée (de la Vézère) était bordée de vignobles dont les vins pourraient faire l'objet de commerce par la rivière, l'auteur de la brochure avertit que les intérêts privés des vigneron s'opposeraient au projet de navigation.

Les obstacles physiques à cette navigation sont sur la Dordogne, entre Couze et Limeuil ; la Gratusse en est le plus important.

Pour la Vézère et la Corrèze, Brémontier avait prévu vingt-quatre écluses à sas, mais ne suffirait-il pas de faire sauter les maigres, chose facile dans le calcaire au-dessous de Condat, plus difficile au-dessus, dans le grès houiller ? Le débit n'est-il pas naturellement suffisant, même en détruisant les barrages (il y a des digues à St-Léon, Losse, Aubas, la Cave, Terrasson, les Escures) ? Les fortes eaux de 1820 n'ont-elles pas emporté les moulins d'Aubas et la digue de Losse, qui sont restés longtemps hors d'état, sans que le niveau baissât au-dessus de ces points ?

(Nous verrons que les ingénieurs ne partageront pas cet optimisme, et qu'ils reprendront, au contraire, les grandes lignes du projet de Brémontier).

Au Lardin, au point où la voie d'eau quitte la route, pour ne la retrouver qu'à Libourne, il faudrait greffer deux axes routiers, l'un vers Souillac, par Salignac et Borrèze, l'autre vers la zone frontière des départements de la Dordogne et de la Corrèze, par Villac et Ayen.

*
**

Si l'ouverture des routes est à la charge de l'Etat, encore qu'en 1821, le Ministère envisage pour certains cas des routes ou des portions de routes à péages, construites avec des capitaux privés, et si, dans le droit commun, il faut, pour les routes, provoquer des ressources budgétaires, il n'en est pas nécessairement de même pour les voies d'eau.

Certes, les rivières, au moins celles susceptibles de navigation, sont du domaine public. Mais nous avons déjà vu, sous l'Ancien Régime et la Révolution, l'Etat concéder l'aménagement de la Vézère à des compagnies, en contre-partie d'avantages d'exploitation.

Cette pratique reste courante sous la Restauration. Elle économisait les deniers publics, et, au moins dans les premiers temps, elle avait d'autant plus de succès que, en ces débuts triomphants de la libre entreprise, les capitalistes confiants dans la rentabilité des voies d'eau étaient nombreux à apporter leur concours. C'est ainsi qu'en 1822 :

- le banquier Magerman, de Paris, fournissait 25 millions pour terminer le canal de Bourgogne ;
- la compagnie Odier, pour 5.500.000 frs, obtenait d'achever le canal d'Arles à Bouc.

De même, l'Etat acceptait les offres d'un consortium formé de banquiers parisiens, dont les frères Périer, de banquiers lyonnais et de trois députés du Bas-Rhin, qui devait fournir :

- 36 millions pour l'achèvement des canaux de Bretagne ;
- 8 millions pour celui du canal du Nivernais ;
- 12 millions pour le canal du Berry ;
- 11 millions pour la construction du canal de la Loire de Digoin à Briare.

Affaires et politique allaient encore de front, sans vergogne, encore qu'après la Révolution de 1830, Mérilhou se verra accuser par « la Quotidienne » d'avoir tiré de ces événements de quoi acheter un domaine du prix de 800.000 frs ⁶.

Pour instaurer la navigation sur l'Isle, de Libourne à Périgueux, la constitution d'une société anonyme sera autorisée, elle bénéficiera du soutien officiel et de nombreuses actions seront souscrites dans la région.

A Paris, les services des Ponts et Chaussées n'oublient pas la Vézère et la Corrèze. Le 6 septembre 1823, le Directeur général des Ponts et Chaussées, « arrête les principales dispositions pour la rédaction du projet de canalisation des rivières de Corrèze et de Vézère ». L'étude en est confiée à Conrad, ingénieur de première classe, chargé du service dans le département de la Dordogne et de la Corrèze. Il l'achève le 31 mars 1824. Sur la Dordogne, à l'aval de Limeuil, Conrad estime qu'il suffira de faire ou de refaire les passes ; il en coûtera 449.837 frs 30.

La Vézère sera canalisée jusqu'à son point de rencontre avec la Corrèze. Il sera nécessaire de construire 25 écluses, le coût des travaux sur la Vézère sera de 3.358.140 frs 48. Il faudra construire un canal latéral à la Corrèze, qui comportera trois écluses à Loménil, une au Prieur et une à Brive, ce qui entraînera une dépense de 865.789 frs 94.

6. Dans le « *Moniteur* » du 31 août 1831, Mérilhou réplique que le seul domaine qu'il possède est celui de Losse, qu'il ne l'a pas payé 800.000 frs, mais 150.000, qu'il l'a acheté bien avant les barricades, que l'acte de vente est du 15 juin 1830.

Le coût total des travaux, tous frais compris, doit s'élever à :	
— Travaux sur la Dordogne	449.837 frs 30
— Travaux sur la Vézère	3.358.140 frs 48
— Travaux sur la Corrèze	865.789 frs 94

soit 4.673.767 frs 72
arrondis, compte tenu des dépenses diverses, à 4.850.000 frs.

Pendant que s'effectue cette étude, les Conseils Généraux des départements de la Dordogne et de la Corrèze demandent l'ouverture de cette ligne navigable par la Vézère et la Corrèze. Les Conseils Généraux du Rhône, du Puy-de-Dôme et de la Gironde, les chambres de commerce de Lyon et de Bordeaux s'associent à leur vœu.

Le projet de Conrad est approuvé le 23 août 1824 par le Directeur général du service des Ponts et chaussées, puis par le Ministre de l'Intérieur, qui, le 23 octobre 1824, arrête le cahier des charges et fait publier dans le « *Moniteur* » du 9 novembre, l'avis de l'ouverture du concours pour l'exécution des travaux. L'adjudication est fixée au 3 février 1825.

Le 3 février, il ne se présente aucun candidat. Le cahier des charges est alors modifié par une clause qui fera l'objet de son article 8, par laquelle le gouvernement s'engage à verser à l'adjudicataire un intérêt de 4 % par an, pendant les travaux, dont la durée est fixée à dix ans, sur la base d'une dépense annuelle de 500.000 francs, à condition que l'adjudicataire investisse cette somme. C'est le seul avantage financier consenti par les pouvoirs publics.

Cette disposition est importante ; plus tard, le concessionnaire gérant, les dirigeants de la société qui va se former pour le commanditer, feront état d'une promesse du gouvernement de verser une somme d'un million de francs.

Aucun texte officiel ne concrétise cette promesse. S'agit-il d'une ristourne occulte ? et sur quels fonds ? ce n'est pas là la destination habituelle des fonds secrets, et, en ces temps d'orthodoxie financière, le procédé serait extrêmement douteux.

S'agit-il d'une promesse à faire avaliser par les assemblées législatives ? Nous n'en avons pas trouvé trace dans les travaux parlementaires.

Dans un mémoire produit après l'arrêt des travaux, en 1827, le concessionnaire gérant indique un versement du gouvernement, d'un montant de 80.000 francs, « en acompte sur le million ». Or le contexte du mémoire indique bien que cet acompte correspond au versement de l'intérêt prévu par l'article 8. Les sommes versées en vertu de cet article, — la continuité des tra-

vauz pendant dix ans étant la condition d'un versement régulier, — même avec les intérêts composés, étaient fort loin de pouvoir s'élever à un million.

Dès sa formation, la société, au moins pour les non-initiés, pour l'actionnaire ordinaire, va donc s'édifier sur des bases financières faussées.

L'article 8 ainsi modifié, l'adjudication est fixée au 7 mars. Elle sera faite pour une jouissance temporaire de 99 ans, ou, à défaut, pour une concession à perpétuité. C'est cette concession qu'obtiendra, au jour fixé, le sieur Eugène Mévil, adjudicataire des travaux pour l'exécution des canaux de la Corrèze et de la Vézère.

Le cahier des charges précise d'abord ce qui doit être entendu sous cette dénomination :

1° — un canal ouvert latéralement à la Corrèze, depuis un point pris en amont du moulin de Beauvais, au-dessous de Brive, jusqu'à l'embouchure de la Corrèze, dans la Vézère ;

2° — le lit canalisé de la Vézère, depuis l'extrémité du canal latéral à la Corrèze, jusqu'à l'embouchure de la Vézère dans la Dordogne.

L'article I du cahier précise que les travaux doivent être terminés pour le 1^{er} janvier 1835, que la dépense est évaluée à cinq millions, que les plans et projets doivent être suivis. L'article 2 oblige le concessionnaire à construire des ponts là où les communications seront coupées par le canal, et à prévoir l'écoulement des eaux détournées par les travaux. Les articles 3 et 4 traitent des achats de terrains et des indemnités pour dommages ou occupations temporaires, l'article 5, du contrôle de l'administration.

L'article 6 précise que la navigation sera toujours libre et ouverte, sauf en cas de chômage (basses eaux), dont la durée ne pourra, en aucun cas, dépasser deux mois. Les articles 7 et 9 indiquent les avantages consentis au concessionnaire : droit de péage (suivant tarif annexé), droit de pêche, de récolte sur les digues, talus et francs bords, disposition de l'eau non nécessaire à la navigation, pour moulins, usines, irrigation.

L'article 11 vise la déchéance, qui sera encourue si les travaux et les obligations prévues par la convention ne sont pas remplis ; dans ce cas, une nouvelle adjudication sera ouverte, sur une mise à prix des ouvrages déjà construits, des matériaux approvisionnés, des terrains acquis et payés, et sur le montant de la partie non encore restituée du cautionnement. La compagnie évincée recevra la valeur de l'adjudication.

L'article 12 fixe le cautionnement à 500.000 frs ; l'article 14

visé la faculté pour la compagnie adjudicataire de se constituer en société pour la réunion des fonds nécessaires à la spéculation.

Les articles 15 et 16 traitent du tarif et du péage. L'article 17 sera modifié lors de la discussion de la loi devant la Chambre des Députés ; l'article 18 rend compétent, en cas de contestation, le Conseil de Préfecture de la Dordogne.

* * *

Il fallait maintenant la sanction de la loi. Celle-ci sera débattue, les 9 et 10 avril 1825, à la Chambre des Députés, et adoptée par 181 voix contre 41, et le 20 mai, à la Chambre des Pairs, où elle recueillera 108 voix contre 9. Elle sera promulguée le 8 juin 1825.

Les débats les plus vifs ont eu lieu à la Chambre des Députés. L'opposition au projet sera essentiellement le fait de M. de Mirandol. Nous avons déjà examiné certains de ses arguments. Pour lui, l'avenir n'était pas la voie d'eau, mais le chemin de fer. Il ignorait qu'il faudra attendre plus d'un demi-siècle avant que ses rails n'affleurent les rives de la Vézère, de Terrasson à Montignac, et des Eyzies au Bugue, et que, pendant ce temps, le beau pays glissera dans une douce somnolence.

La thèse des partisans sera celle exposée par le mémoire paru en 1821, chez Danède. Le comte de Beaumont, élu du département, aura des accents quasi-actuels : « ... et vous comprendrez que nous sommes menacés d'une catastrophe prochaine, si nous ne trouvons le moyen d'amener dans nos vallées, les capitaux, l'industrie, le commerce. »

Mestadier proposera une liaison Haute-Vézère-Vienne ; de Valon souhaitera voir le canal remonter jusqu'à Tulle. La discussion sera close après l'intervention d'A. de Noailles et celle de Beequey, directeur des Ponts et chaussées.

Des travaux de la commission et des débats ressortait la nécessité de compléter le projet initial sur deux points : l'amélioration de la navigation entre Limeuil et Bergerac et le déblocage de Tulle.

Ce complément fera l'objet du nouvel article 17 du cahier des charges. Par celui-ci, la compagnie sera autorisée, jusqu'au 1^{er} janvier 1827, à présenter les ouvrages à faire :

- 1^o — pour perfectionner la navigation de la Dordogne depuis le confluent de la Vézère jusqu'à Bergerac ;
- 2^o — pour établir un chemin de fer de Brive à Tulle.

Les projets approuvés, elle aura un délai de trois mois pour faire savoir si elle accepte de se charger des travaux. Le prix de son acceptation sera une concession pour 99 ans du péage sur la

Dordogne, au tarif déjà fixé si les travaux s'élèvent à deux millions au moins, à un tarif moindre si leur coût est inférieur, et la concession à perpétuité de la jouissance du chemin de fer, dont les travaux sont évalués, eux aussi, à deux millions. Le tarif du chemin de fer sera déterminé ultérieurement. Dans les deux cas, les travaux devront être terminés dans les quatre ans.

Il faut remarquer que si le cahier des charges fait état de « la compagnie », il ne s'agit là que d'une clause de style, d'un terme repris dans des modèles types en usage dans l'administration ; en fait, et la chose sera grosse de conséquences pour l'avenir des canaux de la Corrèze et de la Vézère, la loi ne connaîtra que le concessionnaire, le sieur Mévil : « L'offre faite par le sieur Mévil d'exécuter à ses risques et périls les canaux de la Corrèze et de la Vézère, moyennant la jouissance à perpétuité des dits canaux et de leurs dépendances, est acceptée », dit son texte.

Mévil, ingénieur de son état, n'a certainement pas agi de sa seule initiative, sans doute a-t-il été poussé, soutenu, par certaines personnalités ; peut-être celles qui figurent comme commissaires aux comptes pour les premières années de la société qui va se constituer : le comte Alexis de Noailles, le marquis de Lasteyrie, Collot, P. Leroux, Langlumé, Pasquier, Boscheron-St-Ange.

Certes, le comte de Beaumont a soutenu le projet lors de la discussion à la Chambre ; peut-être a-t-il été actionnaire, en tous cas il ne prendra pas une part active à l'administration de la compagnie.

Si, en Périgord, Brard, Festugière, de Miremont, le colonel Lapeyre, à Brive, l'industriel Leclère, le capitaine de vaisseau Gilbert de Merlhac, l'avoué Lagueyrie, le banquier Roques sont tous acquis à la canalisation, leur action ne sera que locale.

Quant à Joseph Mérilhau, lui aussi favorable, ce n'est que le 14 avril 1825 qu'il lui sera demandé de devenir conseil de la société, conjointement avec Scribe. Plus tard, après l'échec de 1827, surtout sous la Monarchie de juillet, à la Chambre et dans la haute administration, il sera le défenseur principal de la compagnie.

Seuls, le comte Alexis de Noailles et le marquis de Lasteyrie, parmi les membres influents de la société, ont des attaches avec le terroir. A l'époque, ils ont pris part à de nombreuses entreprises industrielles se rattachant à la région. Mais comment se conciliait le sens des affaires avec l'amour du genre humain chez le comte, et le goût des sciences appliquées chez le marquis ?

Il ne faudrait pas cependant voir en Mévil un simple prête-

nom. Il dirigera la barque, d'une main malheureuse, encore qu'il sera le seul à ne pas pâtir du naufrage, mais ferme.

*
**

La loi promulguée, la société qui était en gestation peut se constituer. La réunion qui décidera de cette constitution aura lieu le 18 juin à Paris, et l'acte de société sera passé le 20 juin, en l'étude de Maître Maine-Glatigny, rue Richelieu à Paris.

Elle prend la forme d'une société en commandite par actions. Son capital est formé de 1.450 actions de 5.000 frs, payables par vingt-quatrièmes, soit 7.250.000 francs ; à ce capital social on ajoute, sans vergogne, le fameux million « promis par le gouvernement. »

Mévil, concessionnaire, est le commandité ; il prendra le plus souvent le titre de concessionnaire-gérant. Il lui est réservé les avantages suivants : 1/10^e des produits nets des canaux, soit un revenu annuel évalué à 45.000 frs ; les économies entre le coût réel des travaux et le capital, économies évaluées à 1.500.000 frs ; un traitement mensuel de 15.000 francs, auquel viennent s'ajouter diverses indemnités.

De sa constitution en juin 1825, au 15 février 1826, la compagnie dépensera 195.818 francs 13. Mévil en retiendra pour lui-même, directement ou indirectement, 77.400 (voir annexe I).

A sa charge, il lui revient de placer les actions de la société. Lors de l'assemblée de fin février 1826, il déclarera en avoir fait souscrire 500, dont 400 émises, et avoir réuni un capital de 750.000 francs. Pour le chiffre des actions souscrites, nous verrons qu'il est inexact ; quant à la somme de 750.000 francs, elle correspondrait au versement par les actionnaires des 400 actions émises de 9 vingt-quatrièmes.

Mévil laisse la direction technique de l'affaire à l'ingénieur en chef Conrad ; quant à lui, il reste à Paris, peut-être pour prospecter les milieux financiers. Au cours de l'été 1826, il délèguera auprès de Conrad son frère Charles Mévil. Ce dernier écrira de Montignac, où s'est installée la direction technique, des articles de propagande en faveur de la navigation de la Vézère et de l'industrialisation de la région, au « Journal des débats », au « Constitutionnel », au « Bulletin de la Dordogne » et à « l'Echo du soir ».

Les travaux ont commencé, sur la Vézère, en octobre 1825, après que le préfet de la Dordogne, par un arrêté du 29 septembre 1825, renouvelant celui du 25 octobre 1822, ait ordonné aux propriétaires riverains des communes de Lavilledieu, Saint-Lazare, Beauregard, Condat, Aubas et Montignac de couper les

arbres et de débarrasser les bords de la rivière de tous les obstacles s'opposant à l'ouverture des chemins de halage entre Montignac et Terrasson, et ce, sans indemnité. C'était là une obligation résultant de l'article 7 du titre 28 de l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669.

Vainement, par une requête du 30 novembre 1825, les propriétaires visés demandent à bénéficier de l'indemnité prévue par l'article 3 du décret du 22 janvier 1808, qui dispose qu'il sera payé aux riverains des fleuves ou rivières où la navigation n'existait pas et où elle s'établira, une indemnité proportionnelle au dommage qu'ils éprouveront.

Pour le Préfet, la navigation a existé avant le décret du 22 janvier 1808. La preuve lui en est apportée par les rapports et projets de l'ingénieur Vimar de décembre 1750, l'ordonnance de Tourny du 21 décembre 1753, et l'aménagement des pertuis faits aux différentes digues.

Il est vrai que les riverains donnent eux-mêmes un argument à leur adversaire, en reconnaissant qu'il descend du Lardin des bateaux de charbon de 20 à 25 tonneaux. Leur requête rejetée, les riverains opposeront la force d'inertie, et il faudra verbaliser contre eux au cours de l'année 1826.

Quels travaux ont été effectués au cours de l'hiver 1825-1826 ? Conrad, dans une lettre du 18 avril 1826, adressée à Mévilhou, fait état d'une dépense de 200.000 frs sur trois lieues. Mévil, dans son rapport à l'assemblée générale de fin février 1826, affirme que, depuis octobre 1825, il a été employé deux cents ouvriers aux terrassements, destructions de barrage, réparation de chemin de halage et ouverture de carrière. Or, dans l'état des dépenses qu'il fournit, il est impossible de trouver trace du paiement de ces ouvriers : les frais de personnel ne concernent que les ingénieurs, sous-gérants, conducteurs, piqueurs ; quant aux travaux, ils ne s'élèvent qu'à 20.000 frs (annexe I).

A cette assemblée de février 1826, Mévil relèvera les espoirs que peuvent susciter, pour la future navigation, la mine de houille du Lardin, la verrerie de Brard, l'installation prévue à proximité d'une affinerie de fer dirigée par M. de Miremont, et pour laquelle les investissements doivent s'élever à 4.500.000 frs, celle de Festugière qui coûtera 1.800.000 frs, l'exploitation poussée des ardoisières du Saillant et de Traversac, les deux mines de houille qui vont s'ouvrir près de Brive, et celle que vont exploiter, près d'Argentat, MM. de Lasteyrie et de Noailles (un actionnaire parisien peut ignorer qu'Argentat est sur la Dordogne).

Il signalera l'achat des moulins de Losse et de St-Léon, ain-

si que d'une maison de perception à Montignac ; en fait, seul l'emplacement de celle-ci a été acquis, ainsi que le révèle l'état des dépenses.

En accord avec Conrad, le concessionnaire-gérant prévoit la construction, pour la campagne de 1826, de cinq écluses avec leur pertuis de décharge, à Aubas, Montignac, Thonac, Losse et St-Léon. L'avoir en caisse, les versements dûs par les actionnaires sont suffisants pour assurer cette campagne.

Effectivement, des travaux importants seront effectués au cours de cette année 1826 et du premier trimestre 1827. Aux dires de Noailles, plus de six cents ouvriers y seront employés. Le 16 juillet 1826, en grande pompe, la première pierre de l'écluse de Montignac sera posée et bénie par le curé d'Anglars.

Mais, au printemps 1827, les crédits sont devenus insuffisants ; un apport important d'argent frais se révèle nécessaire. Ce sera le thème de l'assemblée générale du 15 mars 1827, tenue à Paris. Le rapport est présenté par A. de Noailles, commissaire aux comptes. D'après celui-ci, les écluses d'Aubas, Montignac, Losse, Thonac et St-Léon sont achevées, les chemins de halage construits sur plusieurs lieues ; presque tous les terrains nécessaires à l'achèvement du canal sont achetés et payés.

En 1827, il est prévu la construction des écluses de Terrason, la Cave, Bouillac, la Massonie, la Valade, la Grambaudie et leurs barrages. Il restera alors douze lieues de canal à faire, la moitié dans la partie supérieure, l'autre dans la partie inférieure ; dans cette dernière partie, les travaux sont moins urgents, car les eaux sont plus abondantes et laissent moins de chômage. Les dépenses prévues pour cette campagne sont évaluées à 1.100.000 francs.

Il résulte des travaux effectués un développement des anciens établissements tels ceux de Leclère à Brive et de Festugère aux Eyzies, la création de la papeterie de Lissac.

Dès le premier mois qui a suivi l'enlèvement des obstacles qui gênaient la navigation, avec seulement son cours naturel, il est remonté sur la Vézère 25 bateaux de 20 à 25 tonneaux, venant des bords du Rhône, de Beaucaire et des pays que traverse le canal du Midi. Leur cargaison (denrées coloniales, savon, huile, sel, vin et objets manufacturés) s'est vendue rapidement par suite de la modicité des frais de transport.

La rentabilité de l'affaire est donc certaine. Cependant Mévil n'a pu placer que 492 actions (en réalité, il n'en a placées que 441) sur les 1.450 du fonds social. Sans doute a-t-il bénéfici-

cié d'avantages trop considérables lors de la constitution de la société, et ces avantages détournent les souscripteurs.

Aussi un traité est-il passé entre Mévil et les commissaires de la société ; il renonce à ses avantages, en contre-partie d'une participation de 300.000 francs dans une société anonyme appelée à remplacer la société en commandite par actions. Des démarches sont faites pour obtenir l'autorisation royale en vue de constituer cette nouvelle société. Les travaux seront menés avec plus de rapidité et les recettes pourront commencer vers la fin de 1827 ⁷. Mévil propose enfin aux actionnaires, proposition qu'ils ratifieront, de donner au canal le nom de « canal du duc de Bordeaux ».

Ce sera le seul résultat positif, et encore préjuge-t-il mal de l'avenir politique, de cette assemblée générale.

*
* * *

La société anonyme ne sera jamais constituée ; en 1833, lorsque la compagnie sera relevée de la déchéance, c'est le concessionnaire reconnu par la loi de 1825, même s'il n'est pas nommé, qui est relevé de la déchéance ; ce concessionnaire, ce partenaire de droit, ce co-contractant, c'est Mévil, qui est aussi resté le commandité gérant de la société des canaux de la Corrèze et de la Vézère.

Certes, après la réunion du 15 mars 1827, Mévil va placer, en promettant des primes, 42 actions nouvelles qui rapporteront 140.000 frs, mais les autres actionnaires ne liendront pas leurs engagements et vont suspendre tout versement. Les souscripteurs des 42 dernières actions feront de même, bien que l'administration eût agité la menace de la déchéance et leur ait demandé, ce qui était de leur plus strict intérêt, de sauvegarder au moins les ouvrages commencés et les matériaux approvisionnés.

Quelles sont les raisons de leur attitude ? Mérilhou en donne, en 1833, à la tribune de la Chambre des Députés, l'explication suivante : « Vers cette époque, le goût des entreprises industrielles, qui d'abord, s'était développé avec autant d'ardeur que de confiance, se ralentit sensiblement et les capitaux se détournèrent de ce genre d'emploi vers lequel ils s'étaient d'abord précipités. »

Nous restons sur notre faim.

Crise financière ? Certes, la période 1825-1832 est une période de crise, mais assistons-nous là, à une petite échelle, à une répétition de la grande crise 1847-1848 ? Les mauvaises récoltes

7. Il est à remarquer qu'au cours de cette assemblée générale, il n'est présenté aucun état des dépenses, et a fortiori aucun bilan.

des années 1845-46 entraînent un enchérissement des prix, et par suite du manque de moyens monétaires, les actionnaires des compagnies qui construisaient les chemins de fer ne purent acquitter les versements prévus, ce qui provoqua le ralentissement ou l'arrêt des grands travaux entrepris et, par une sorte de réaction en chaîne, bloqua l'économie européenne.

Il ne le semble pas. La récolte de 1826 a été bonne, et à Périgueux, le prix de l'hectolitre de froment se trouve au cours le plus bas depuis 1821. Celle de 1827 est médiocre, mais les cours ne dépassent que de très peu ceux des années 1823-24 ; ils sont très loin de ceux de 1812, où le cours moyen en de nombreuses régions de France était de 33 francs l'hectolitre, et à Périgueux, le prix taxé (nos générations savent comment il convient d'apprécier un prix taxé), de 37 frs 50 ; loin aussi de ceux de 1816, où la moyenne française est de 44 frs avant la récolte, 33 après. De là à la crise de subsistances...

Manque de confiance dans la gestion de l'entreprise et la direction des travaux ? Il est certain que Mévil a des conceptions particulières sur la marche de l'affaire, et qu'il a dû lasser la confiance de nombreux actionnaires, mais il est légalement impossible de le remplacer puisqu'il est le concessionnaire.

Pourquoi commencer les travaux sur la Vézère, tant que subsistera, sur la Dordogne, l'obstacle de la Gratusse ? Une mention manuscrite, en marge du mémoire rédigé en 1833 par le député de la Corrèze Rivet, à l'intention de la commission de députés chargée d'examiner le nouveau projet de loi sur la canalisation de la Vézère, l'explique ainsi : « il fallait moins de temps pour les travaux de la Dordogne que pour ceux de la Vézère, ce qui permettait de s'occuper des premiers après la concession des seconds ». Sans doute, peut-on prêter aux « promoteurs » l'idée de forcer la main aux pouvoirs publics pour les travaux sur la Dordogne, une fois la Vézère rendue navigable, en tout ou en partie.

Pourquoi avoir commencé les travaux au milieu du cours de la Vézère, entre la Grambaudie, en amont de Reignac, à 33 kilomètres de l'embouchure, et Aubas, soit sur une distance d'environ 16 kms, alors que la logique aurait semblé indiquer⁸ que ces travaux débutent par l'écluse de Limeuil, au confluent ? Parce que, aux dires de Noailles, « dans cette partie (entre la Grambaudie et Limeuil), les eaux sont plus abondantes et laissent moins de chômage » ; c'est aussi l'opinion de Rivet, peu favorable pourtant au projet qu'il aurait voulu voir réaliser

8. C'est l'argument de certains adversaires ; la logique voudrait tout aussi bien que, pour éviter de trop fortes retenues d'eau, l'on commence les barrages dans la partie où le débit est le plus faible, c'est-à-dire par l'amont.

avec plus d'économies ; mais cela est en contradiction avec l'enquête des Ponts et Chaussées de 1810 qui localisait les maigres les plus importants vers le Bugue et Limeuil ; peut-être aussi ces maigres n'étaient-ils apparents que pendant peu de temps chaque année.

Les actionnaires ont-ils mis en doute la rentabilité de la voie d'eau ? Certainement pas, l'obstacle de la Gratusse étant supposé levé. A l'époque, compte tenu de l'enclavement des régions visées, cette rentabilité apparaît certaine, non seulement aux populations riveraines, à celles des départements traversés ou voisins, aux Conseils Généraux consultés, aux chambres de commerce de Bordeaux et de Lyon, mais encore aux Députés et aux Pairs, aussi bien en 1833 (il n'y aura aucun opposant à la Chambre des Pairs) qu'en 1825.

Ont-ils eu vent d'un certain coulage ? Au cours du différend qui l'opposera, en 1828, à Conrad, Mévil l'accusera d'avoir laissé manquer deux écluses sous ses yeux et d'avoir remis à un sieur Delbarie, piqueur, des mandats en blanc, dont celui-ci a abusé.

(* *)

Faute de crédits, les travaux sur la Vézère sont arrêtés au 1^{er} juillet 1827. En quoi ont-ils consisté, et où en est la société à ce moment-là ?

Pour Rivet, le député de Brive, qui semble à la lecture de son mémoire, s'être rendu sur les lieux :

— l'écluse de la Grambaudie est faite aux trois quarts, mais le barrage n'est pas commencé ;

— le barrage de St-Léon est construit aux trois quarts, l'écluse terminée ;

— à Thonac, écluse à double pertuis et barrage sont édifiés ;

— à Losse, l'écluse est faite ;

— à Montignac, le barrage et l'écluse à double pertuis également ;

— à Aubas, l'écluse et le barrage sont presque achevés.

Cela recoupe les déclarations faites par A. de Noailles à l'assemblée du 15 mars 1827. Rivet fait remarquer, en outre, qu'il aurait mieux valu commencer par un barrage et une écluse complète à la Grambaudie, et qu'il aurait suffi d'une écluse à St-Léon et à Losse pour ouvrir la navigation jusqu'à Montignac.

A ces travaux, il faut ajouter la construction d'une trentaine de kilomètres de chemin de halage. Lors de la discussion du projet de loi de 1833, Mérilhou ne fera état que des six écluses en ajoutant que dans les plus avancées, il n'y a de construit que les bajoyers ⁹.

9. Bajoyer : paroi en maçonnerie qui revêt la chambre d'une écluse (Littré).

Les travaux arrêtés, quelle est la situation comptable de la Société ? Mévil présentera le document suivant :

RECETTES :

441 actions primitives ont produit	1.181.665,30
42 actions à prime de 1.500 frs ont versé	140.000
<hr/>	
483 actions	
Du gouvernement, acompte sur le million	80.000
Droits de pêche, terrains loués, intérêts provenant des sommes stagnantes	24.000
<hr/>	
Total	1.425.665,30

DEPENSES :

Terrains acquis, usines, etc.	157.512,20
Travaux	530.000
Matériaux	310.000
Traitement et frais de bureau du gérant	84.000
Intérêts payés jusqu'à ce jour	101.094,31
Honoraires de l'acte	20.000
Intérêts du cautionnement	50.000
Petits travaux, employés, surveillance	38.000
Matériel, agrès, etc.	129.978,39
A la banque	5.080,40
<hr/>	
	1.425.665,30

Cet état appelle les remarques suivantes :

— Les 441 actions qui ont produit 1.181.665 frs 30 ont été souscrites avant le 15 mars 1827 ; elles correspondent à un capital social de 2.205.000 frs. Leur produit ne permet pas de déterminer quels quantités ont été versés.

— Les 42 actions placées après le 15 mars 1827, avec promesse de primes, ont produit 140.000 frs, soit les 16/24^e d'un montant nominal de 210.000 francs. Le capital social correspondant aux 483 actions est donc de 2.415.000 frs.

— Le prétendu acompte de 80.000 frs sur le million correspond, nous l'avons vu, au versement d'un intérêt de 4 % par an sur une base de travaux effectués d'un montant de 500.000 frs, c'est la stipulation de l'article 8 du cahier des charges.

Il a été dépensé environ un million en deux ans pour les travaux, ce qui correspond à une dette de l'état de 40.000 frs. Il est fort douteux que l'administration en ait versé le double.

En ce qui concerne les dépenses :

— Sur les 157.512 frs 20 consacrés à l'acquisition de terrains,

110.000 frs correspondent à des achats pour les 7.000 mètres du canal de la Corrèze.

— Mévil a prélevé 154.000 frs :

- 20.000 pour les honoraires de l'acte,
- 84.000 pour le traitement et les frais de bureau,
- 50.000 pour les intérêts du cautionnement.

L'article 12 du cahier des charges fixait à 500.000 frs le cautionnement du concessionnaire. Ce cautionnement devait être remboursé, par parts, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux. Mévil a versé son cautionnement après la promulgation de la loi, le 8 juin 1825, or l'administration va le lui rembourser dès qu'elle aura reconnu que les travaux effectués avaient atteint une valeur de 500.000 frs ; ce qui est advenu au cours de l'été 1826.

Le taux d'intérêt retenu par Mévil se situe donc autour de 10 %, ce qui est nettement supérieur au taux d'intérêt moyen de l'époque.

En outre, comme le feront remarquer plus tard les actionnaires, ce cautionnement était une garantie de l'exécution des travaux, non seulement pour les pouvoirs publics, mais aussi pour eux-mêmes.

Enfin, dernier point, cet état présente un équilibre entre les dépenses et les recettes ; cet équilibre est fictif, car il n'est pas tenu compte de créances qui vont se révéler dans les années suivantes.

En ce qui concerne les réalisations, l'analyse proposée par Mévil est la suivante :

Terrains acquis, usines, etc.	157.512,20
Travaux	530.000
Matériaux	310.000
Petits travaux, employés, surveillance	38.000
Matériel, agrès, etc.	129.978,39
Total	1.165.490,59

En fait, après la déchéance, lors de la mise aux enchères, l'administration des Ponts et chaussées fixera la valeur des ouvrages déjà construits, des matériaux approvisionnés, des terrains acquis et payés, ensemble à 970.000 francs.

Les travaux abandonnés, le personnel en grande partie licencié, Conrad est le seul ingénieur conservé et, en février 1828, il veut quitter Montignac, car une place lui a été offerte à la Société du canal du Rhin au Danube ; cet état de choses ne pouvait laisser indifférents les pouvoirs publics. Il était du devoir de l'administration de prévenir la dégradation des ouvra-

ges commencés, la dilapidation des matériaux approvisionnés. Elle mettait le concessionnaire en demeure de reprendre les travaux, sous peine de déchéance. En vain ! Le 16 décembre 1828, la déchéance était prononcée par le Conseil de Préfecture de la Dordogne, l'arrêt notifié, par ministère d'huissier, à Mévil, qui laissait expirer les délais sans se pourvoir en Conseil d'Etat.

Il nous est difficile, plus de cent cinquante ans après, de rechercher la cause de l'échec. Crise économique des années 1825-32 ? Elle ne nous apparaît pas déterminante. Forme de société inadéquate, et par là mauvaise administration ? Pour les pouvoirs publics, il n'y a qu'un seul contractant : Mévil. Or celui-ci ne peut exécuter le marché que s'il réunit les capitaux nécessaires, ce qui conduit à la société en commandite par actions. Mais, du fait de sa concession, le commandité détient vis-à-vis des commanditaires un pouvoir exorbitant de direction et de décision.

Une société anonyme, à condition qu'elle se fût dotée de bons administrateurs (était-ce le cas des personnalités mêlées à l'affaire ?), aurait certainement mieux géré ses intérêts. Mais la forme de société anonyme était à l'époque hors du droit commun, toute formation de société de ce type exigeait une autorisation légale, et la société en commandite par actions était la règle dans ce genre d'entreprise ; le monde capitaliste n'avait pas encore osé adopter franchement l'outil qui allait permettre son plein essor.

Mévil comprend d'ailleurs fort bien les avantages qu'il retire de cette forme sociale, et si, à l'assemblée du 15 mars 1828, il n'a pu faire moins qu'acquiescer au projet de constitution de la compagnie en société anonyme, en sous-main il tente de fortifier sa position de commandité ; c'est ainsi que le 25 août 1828, dans une lettre à Mérilhou, il fait ressortir, au sujet de la demande de concession des travaux sur la Dordogne, le bénéfice qui pourrait être tiré, par ceux qui le soutiendraient et par lui-même, si la forme de société demeurait inchangée.

Il reste, de cette étude de la compagnie du duc de Bordeaux, l'impression que nous sommes (dirons-nous : déjà ?), dans un monde où tout le monde triche :

— le concessionnaire-gérant, qui n'a pas présenté ou fait présenter un seul bilan exact, et à qui l'affaire, malgré son échec, rapporte 154.000 francs en moins de deux ans. 154.000 francs, c'est 4.000 francs de plus que ne paiera Mérilhou, en 1830, pour la terre et le château de Losse.

— les actionnaires, qui après s'être engagés à des versements réguliers, n'acquittent pas plus leurs obligations sociales qu'ils ne surveillent, en bons pères de famille, la marche de l'affaire, et pourtant, le versement intégral des 483 actions aurait permis l'ouverture de la navigation, sans doute du Lardin à Limeuil.

— les exécutants, peut-être, et tout cela sous le patronage d'un homme qui va laisser dans l'histoire le souvenir d'un grand philanthrope, le comte A. de Noailles.

Mais l'administration elle-même, les pouvoirs publics ? Se sont-ils entourés de toutes les garanties nécessaires avant l'ouverture de travaux d'intérêt public, ont-ils apprécié ceux-ci avec exactitude ? Sur ce point, il est curieux de constater que l'expert qui va dresser le devis officiel sera l'ingénieur qui, plus tard, prendra la direction technique, à titre privé, de ces mêmes travaux.

Antérieurement, et en dehors de la déchéance, l'administration ne pouvait-elle envisager d'autres moyens d'action, peut-être sur le plan judiciaire, pour obliger les actionnaires à s'acquitter ? Il est vrai que cela n'aurait pas été dans le climat de l'époque.

C'était donc l'échec, échec regrettable ! Si la navigation avait été ouverte à cette époque, même sur le parcours limité du Lardin à l'embouchure, il est permis de penser que le commerce aurait pris l'habitude de cette voie, que la grande densité de population, le bon marché du transport par eau, à une époque de communications rares, sinon la présence de minerais, auraient entraîné une industrialisation de la vallée. Elle va, au contraire, lentement, s'endormir.

Seule, la région Terrasson - le Lardin a conservé une activité industrielle, une des plus notables de notre département. Ne le doit-elle pas justement à la vieille verrerie de St-Lazare, à l'action de Brard dans les années 1830, aux mines de houille du Lardin puis de Cublac qui amèneront plus tard d'autres industries ? Et ne savons-nous pas, maintenant, que, même si leurs productions traditionnelles sont anachroniques, leurs sources d'énergie dépassées, leurs matières premières trop rares ou d'exploitation trop onéreuse pour être rentable, ce sont les régions de traditions industrielles qui attirent les industries modernes, et qu'au détriment de nos vieilles régions agricoles, l'industrialisation se fait sur l'industrialisé ?

René LARIVIÈRE.

ANNEXE I

**Etat des dépenses de la Compagnie des canaux de la Corrèze et de la Vézère
au 15 février 1826**

Traitement d'ingénieurs	21.265 F 33
Sous-gérants, conducteurs, piqueurs	9.900 F
Voyage en Angleterre	8.200 F
Opérations sur la Dordogne	2.268 F 80
Projets pour 1826	1.451 F
3 pompes à épuisement, balance, loyer des magasins	3.556 F
Achats de bateaux	5.393 F
Carrières	5.500 F
Halage	6.984 F
Moulin de St-Léon	25.000 F
Travaux	20.000 F
Moulin de Losse	8.800 F
Emplacement d'une maison d'administration à Montignac	8.300 F
Intérêt du cautionnement	27.000 F
Pour l'acte de société	20.000 F
Allocation de gérant	12.000 F
Frais d'organisation	4.000 F
Administration de Paris	2.600 F
Indemnités de voyage, courses, ports de lettres, frais d'impression du gérant	3.600 F
	<hr/>
Total	195.818 F 13

Même état, présentation faite par chapitres

Frais de Personnel

Ingénieurs	21.265 F 33	
Sous-gérants, etc.	9.900 F	
		31.165 F 33

Travaux

Travaux	20.000 F	
Opérations sur Dordogne	2.268 F 80	
		22.268 F 80

Projets

1.451 F	1.451 F
---------	---------

Matériel — transport

Pompes	3.556 F	
Bateaux	5.393 F	
Carrières	5.500 F	
Halage	6.984 F	
		21.433 F

Immeubles

Moulin de St-Léon	25.000 F	
Moulin de Losse	8.800 F	
Emplacement Montignac	8.300 F	42.100 F

Gérant

Voyage en Angleterre	8.200 F	
Acte de société	20.000 F	
Allocation du gérant	12.000 F	
Frais d'organisation	4.000 F	
Administration de Paris	2.600 F	
Indemnités, lettres, etc.	3.600 F	
		77.400 F
	<hr/>	<hr/>
	195.818 F 13	195.818 F 13

ANNEXE II

Prévisions sur le trafic et les revenus des canaux de la Vézère et de la Corrèze, présentées lors de l'assemblée générale de la compagnie, le 15 mars 1827.

Tarif : déterminé par la loi, soit 0 fr 02 par 50 kg et par lieue ; quintal métrique 0 fr 04 ; tonneau (10 quintaux métriques) = 0,40 par lieue, et 8 frs par 20 distances (totalité du canal).

Navigation ascendante

3.000 tonneaux de sel à 8 frs	24.000 F	
400 tonneaux de savon à 8 frs	3.200 F	
400 tonneaux de sucre à 8 frs	3.200 F	
300 tonneaux de tabac à 8 frs	2.400 F	
400 tonneaux divers à 8 frs	3.200 F	
	<hr/>	
Total	36.000 F	36.000 F

Navigation descendante

1.500 tonneaux de merrain à 8 frs	12.000 F	
500 tonneaux de cercles à 8 frs	4.000 F	
500 tonneaux d'échalas à 8 frs	4.000 F	
1.000 tonneaux d'huile de noix et de lin à 8 frs	8.000 F	
1.000 tonneaux de vin et eau-de-vie à 8 frs	8.000 F	
1.000 tonneaux de porc salé ou en vie, à 8 frs	8.000 F	
1.500 tonneaux de grains de toutes espèces, à 4 frs	6.000 F	
8.000 tonneaux en fer et fonte, moitié distance	32.000 F	
1.500 tonneaux de charbon de terre à 2 frs 40 pour 12 distance et moitié du droit	3.600 F	
	<hr/>	
	85.600 F	85.600 F
		<hr/>
Total		121.600 F

27.000 tonneaux de toutes marchandises, formant le commerce entre Bordeaux et Lyon, tant à la navigation ascendante, à 8 frs :	216.000 F	
Vente des chutes d'eau	20.000 F	
Ferme de la pêche	2.400 F	
	<hr/>	
	238.400 F	238.400 F

Augmentation des chargements résultant du développement actuel de l'industrie :

50.000 tonneaux de charbon à 2 frs 40	120.000 F	
26.500 tonneaux de métaux à 4 frs	106.000 F	
	<hr/>	
	226.000 F	226.000 F
Total		<hr/> 586.000 F
Frais de perception et d'entretien annuels		136.000 F
Reste		450.000 F

Nota. — Si l'on peut formuler des doutes sur les rubriques « commerce entre Bordeaux et Lyon », et « augmentation... résultant du développement actuel du commerce », les rubriques « navigation ascendante » et « navigation descendante » doivent nous donner une image assez exacte de la production et des besoins de la région considérée, au moins de la production commercialisable.

APPENDICE

Il existe encore à St-Léon, Thonac et Losse, dans la Vézère, des parties importantes de barrages et d'écluses. Il n'est pas possible de déterminer dans ces ouvrages inachevés, puis ruinés, ce qui a été construit au cours de la campagne 1826-1827, car il y a eu postérieurement, aux mêmes endroits, des travaux effectués, dit la tradition locale, par une certaine compagnie Maleville (nos recherches n'ont pas encore porté sur ce point), et qui n'ont pas été menés à terme. Montignac, et plus encore Aubas, ont depuis 1830, souvent été modifiés.

A la Grambaudie, aucun reste dans la rivière. Par contre, grâce à l'obligeance de M. Delbancut, du hameau, qui se souvient d'ailleurs encore des derniers convois sur la Vézère, nous avons pu retrouver à l'intérieur du coude de celle-ci, sur la rive gauche, un vallonnement de plus de cent mètres de long et d'une profondeur supérieure à un mètre qui, d'après lui, marquerait l'emplacement de l'ancienne écluse et de son canal.

A la différence des autres écluses construites dans le lit de la rivière, celle-ci l'avait été sur un petit canal creusé sensiblement sur la corde de l'arc formé par une partie du méandre. La rive de ce canal, du côté de la terre, est encore nettement marquée ; du côté de la rivière, aux dires de M. Delbancut, les crues ont plus ou moins nivelé l'autre rive. Il existait encore, il y a une quinzaine d'années, une fort grosse pierre qui dépassait le niveau du sol et qui devait marquer l'écluse elle-même. Cette pierre qui gênait les travaux agricoles a été brisée.

M. Delbancut ajoute qu'il lui est arrivé, en labourant, de retrouver des pierres, du ciment et des débris divers, à un emplacement voisin de la dénivellation, qu'il a supposé être celui du magasin d'approvisionnement.

Il nous paraît bien qu'il s'agit là de la trace des travaux de 1827. L'explication du vallonnement n'est plus connue que de M. Delbancut et de son beau-frère. L'existence même de ce vallonnement est ignorée à St-Léon, où la tradition orale reste vive pour les travaux qu'elle attribue à la compagnie Maleville mais ne fait pas état de travaux effectués par elle à la Grambaudie.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Arch. dép. Dordogne, fonds Mérilhou, J 280.
Id., statistique Brard, 6 M.

- LAVERGNE (Géraud), **La Dordogne et ses pays**, Aurillac, U.S.H.A., 1930-31, 2 vol.
- NOUAILLAC (J.), **Histoire du Limousin et de la Marche limousine**, Paris, Charles-Lavauzelle, 1943.
- PONTEIL (Félix), **Les institutions de la France de 1814 à 1870**, Paris, P.U.F., 1966.
- Bulletin du département de la Dordogne**, années 1810 à 1829.
- Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires du département de la Dordogne**, années 1821 à 1825.
- L'Echo de Vésone**, année 1828.
- Le Moniteur universel**, années 1825 à 1833.

LE CHATEAU D'AGONAC

Si l'église paroissiale d'Agonac a été étudiée ¹, le village qui conserve quelques traces de ses remparts n'a pas encore bénéficié d'une monographie, et c'est regrettable car il garde, outre sa porte fortifiée, quelques intéressantes demeures des XV^e et XVI^e siècles. Quant au château, il n'a point encore été étudié. Pourtant son architecture est aussi remarquable que sa situation. Délaissant sa partie septentrionale qui n'est qu'une ajouture du XVII^e siècle commençant, nous examinerons sa partie méridionale qui est entièrement romane.

Le *castrum Agoniacum* ² est donné communément comme l'un des quatre châteaux bâtis vers 980 par Frotaire de Gourdon, évêque de Périgueux, pour défendre cette ville contre les Normands ³. Outre le château épiscopal, la motte féodale d'Agonac comprenait au moins quatre autres maisons-fortes appartenant à des familles différentes. Il est possible que ces quatre châteaux aient été bâtis dans la même enceinte, comme les châteaux périgourdins de Grignols et de Bruzac. Un système juridique de co-propriété entre des « parsonniers » a existé dans le Périgord, système sur lequel on est d'ailleurs mal renseigné. A Agonac, les châteaux des Chabans ⁴, des Flamene, des Montardit, des Chamberlhac puis des Lagut co-existaient-ils dans la même enceinte, ou bien chacun était-il bâti dans son propre rempart, comme un satellite du château épiscopal ? On l'ignore.

L'évêque Géraud de Gourdon (1037-1053) passe pour avoir aliéné le fief qui fut, peu après, racheté par ses successeurs et ensuite probablement inféodé aux Bourdeille. C'est sans doute là que naquit le cardinal Hélie de Bourdeille, franciscain puis évêque de Périgueux (1437) avant d'être archevêque de Tours (1468) ⁵. Maintes fois attaqué, le château souffrit des guerres anglaises puis des guerres de religion. En 1524, la peste oblige la cour prévôtale de Périgueux à se réfugier à Agonac. En 1552, le

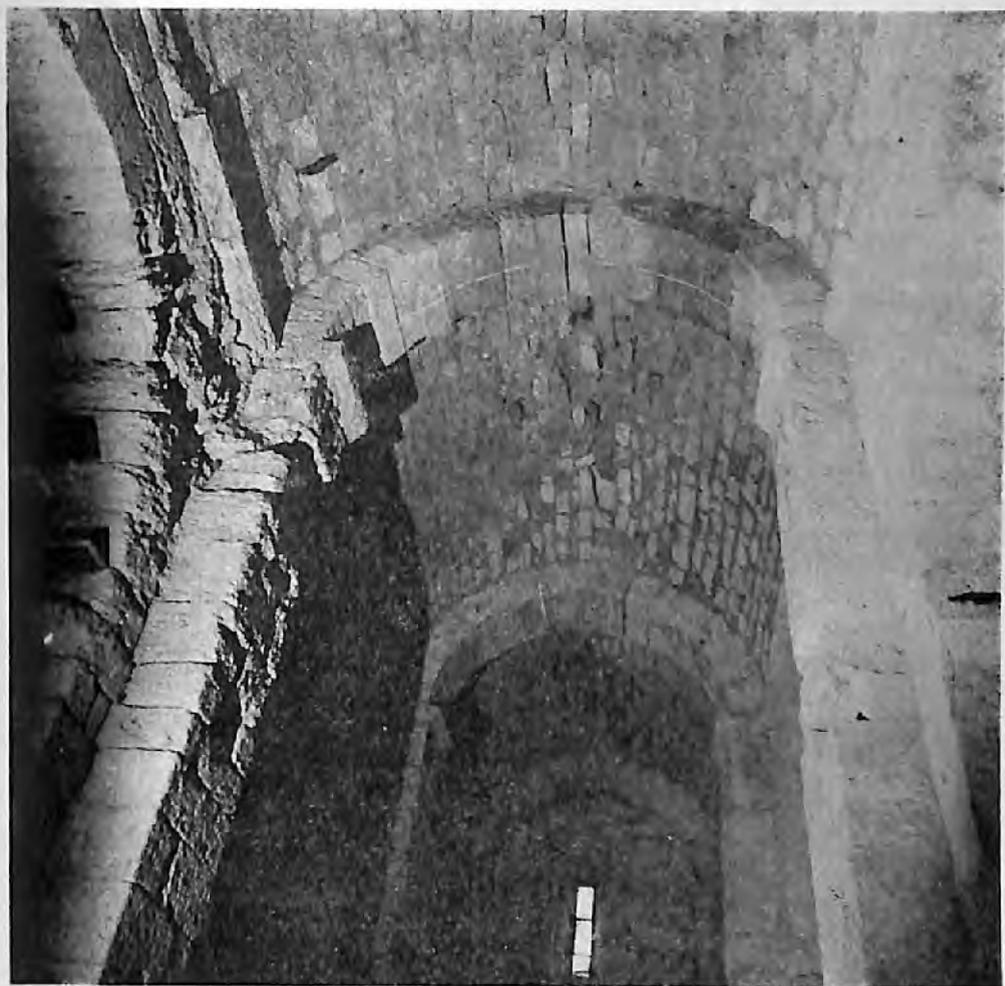
1. Chanoine Roux, *Congrès archéologique de France*, Périgueux, 1927 (Paris, 1928).

2. L'histoire du château d'Agonac est obscure. Les documents sont peu nombreux; par exemple, dans la collection de Périgord à la Bibliothèque nationale, on ne peut guère citer que le t. 51 (f^o 2) et le t. 181 (f^o 10).

3. Labbe, *Fragmentum de episcopis petracoriensibus*. Cf. aussi *B.S.H.A.P.*, 1877, p. 158.

4. Les Chabans, fieffés ensuite à La Chapelle-Fancher, seraient originaires d'Agonac (Courcelles, *Généalogie de la maison de Chabans*, Paris, 1928). Même origine pour les Flamene qu'on trouve très vite à Bruzac (Saint-Pierre-de-Côle).

5. R. P. Dupuy, *Estat de l'église du Périgord*, p. 142.



AGONAC : Chapelle du château.

(Photo Jacques)

château est pris d'assaut. En 1563, le sénéchal du Périgord se retire à Agonac à cause de la peste. En 1651, la forteresse est encore assiégée. Son rôle militaire explique les nombreuses reprises, retouches et restaurations de toutes époques. Il appartient continûment à la manse épiscopale de Périgueux : il lui appartenait encore à la Révolution puisque, en 1791, lors de la vente

comme bien national, le château est dit ex-propriété des ci-devant évêques ⁶.

Le château est ancré sur le rebord d'une falaise calcaire assez abrupte, dominant le vallon de la Beauronne et la route qui l'emprunte. En plan, il constitue un rectangle. La déclivité de l'assiette fait que les voûtes des deux nefs ont leur extradors à peu près au niveau du sol du logis septentrional, d'ailleurs bâti ou rebâti au XVII^e siècle.

Le château est isolé à l'O.-S.O. du bourg fortifié. Sans être inexpugnable, il était topographiquement très fort avant l'invention de l'artillerie.

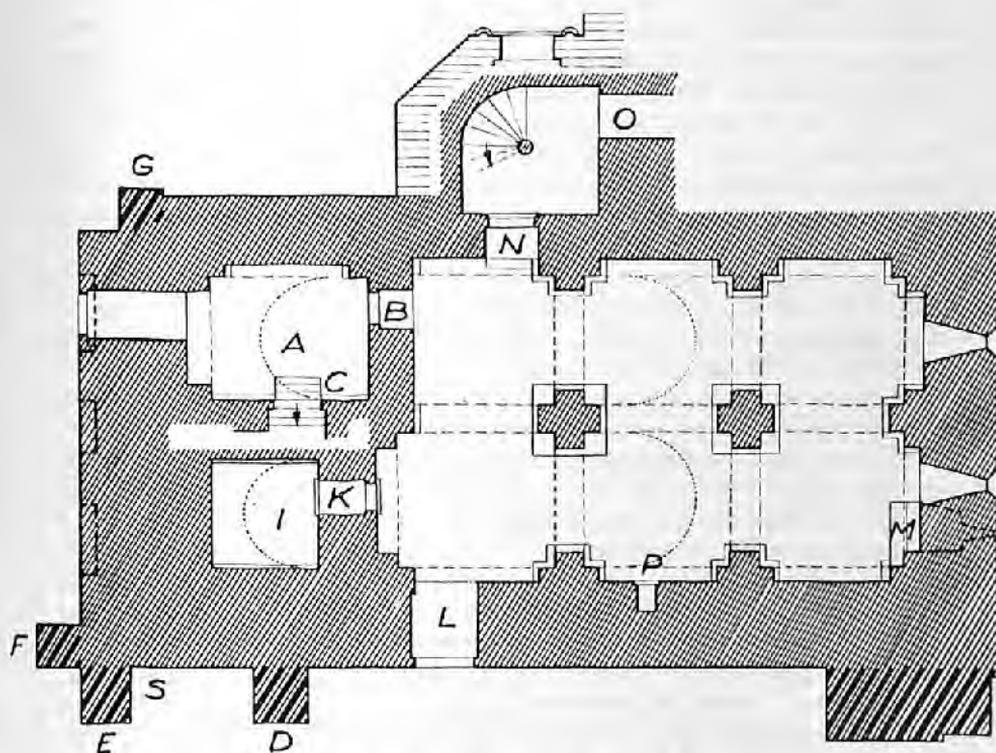
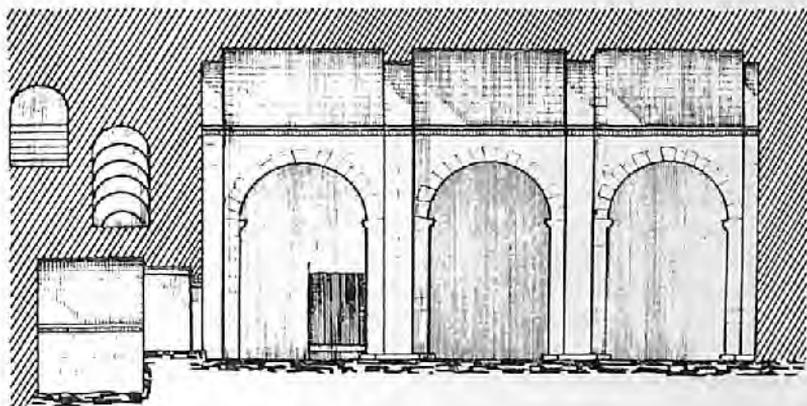
Le donjon. — A l'ouest se trouve la partie la plus ancienne : gros donjon barlong, en bel appareil, du début du XII^e siècle, scandé sur sa face occidentale par quatre contreforts plats, et renforcé après coup, sur trois de ses faces, de gros contreforts saillants à ressauts et larmiers (D, E, F, G du plan). Au nord existe une pièce A rectangulaire, voûtée d'un berceau plein cintre appareillé dont les naissances sont soulignées par un bandeau plein cintre chanfreiné. On y accède par une porte percée sous un arc brisé dans le mur occidental. Le mur nord de cette pièce est orné d'un arc d'applique plein cintre. A l'est, elle communique avec la nef nord par une porte B sous un arc brisé, renforcé par un linteau reposant sur des corbelets moulurés de quatre cavets. Au sud, une porte semblable C donne accès à un escalier droit voûté d'arcs brisés successifs, suivant la déclivité ⁷. Il aboutit à un palier qui communique, à l'est, avec la nef sud (il donnait accès à une tribune de bois occupant la première travée) et qui prend jour, par une baie très ébrasée, partiellement aveuglée après coup par le contrefort D. De ce palier, l'escalier continuait pour accéder aux parties hautes du donjon, très retouchées au XVII^e siècle à usage d'habitation, mais il a été obturé. Au-dessous du palier, à un niveau inférieur de 1 m. à celui de la nef sud, avec laquelle elle communique par une porte K ouverte sous un linteau allégé par des corbelets, est une pièce rectangulaire, obscure, voûtée d'un berceau plein cintre (naissances soulignées par des bandeaux chanfreinés).

6. De 1044 à 1478, divers hommages de la châtellenie sont rendus à l'évêque (Arch. dép., 2 E 203/3). En 1461, acensement par les Bruzac (Arch. dép., 2 E 268). Cf. aussi Arch. dép., 2 G 9 et 2 G 11. En fait, les évêques de Périgueux ayant possédé à deux lieues d'Agonac un autre château, celui de Château-l'Evêque où ils vécurent presque continûment après le XIV^e s., cela fit un peu oublier leur possession d'Agonac.

7. Voûtements identiques dans l'escalier de la casemate au château de Montréal (Issac), dans celui du portail O, à l'église de Siorac-de-Ribérac, et dans ceux de la crypte de Tenniac (Sarlat).

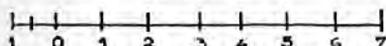


Coupe longitudinale



Vue en plan

Echelles :



Légenda

-  XII^{em} Siècle
-  Indéterminé
-  XVII^{em} Siècle

La salle à deux nefs. — Cette salle est à peu près exactement orientée. Les deux nefs parallèles comprennent chacune trois travées voûtées de berceaux à peine brisés, grossièrement appareillés. Les doubleaux, qui ne font pas queue dans les maçonneries, ainsi que les grands arcs plein cintre de communication entre les nefs, retombent sur des piles cruciformes, sans bases ni chapiteaux. Contre les goutterots, les retombées se font sur des pilastres nus, à dossier, réunis par des arcs d'applique plein cintre. Toutes les naissances des arcs et des voûtes sont soulignées par des bandeaux chanfreinés. Au sud, une porte moderne a été percée en L. La seule lumière reçue par ces nefs fort obscures vient de deux baies dissymétriques, ouvertes dans le chevet plat, asymétriquement ébrasées, percées sous des dalles formant linteaux. Près de l'angle S.E. du chevet, une troisième baie, maladroitement M semble avoir été percée après coup. L'angle S.E. de la salle à deux nefs a été considérablement renforcé par un contrefort massif H. Au nord, en N, une porte moderne donne accès à une vis d'escalier montée au début du XVII^e siècle, dans une tourelle polygonale. A noter, en O, presque au ras du sol, le voûtement grossièrement plein cintre, d'un départ de souterrain. En P, est une armoire à casiers latéraux aménagée dans l'épaisseur du mur, et d'un type courant en Périgord à l'époque romane, tant dans les églises que dans les châteaux.

On relève, en S, une naissance d'arc inexplicable. Les murs sud et est ont été considérablement retouchés à plusieurs reprises. Au nord de l'ensemble donjon-chapelle, on a accolé au début du XVII^e siècle, des constructions adventices et une tourelle polygonale d'escalier. Au nord, on accède à cette tourelle par un portail de style classique : porte plein cintre, moulurée, entre des colonnes engagées; chapiteaux corinthiens, fronton triangulaire, inscrivant un ovale fruste et dominé par trois pots à feu séparés par des S allongées et feuillues. Ce portail a beaucoup souffert par la médiocrité de la pierre de son appareil.

La grande salle fut-elle une chapelle ? On sait que l'église paroissiale d'Agonac, Saint-Martin, est située en dehors du bourg. On sait aussi que d'autres chapelles existaient dans Agonac : St-Roch, Notre-Dame-de-l'Hôpital, chapelles des Pauvres, Saint-Michel, Saint-Astier du château. De ce dernier édifice, les archives du début du XVII^e siècle disent tantôt « chapelle », tantôt « église de Saint-Astier du Château ». Au reste, à cette époque, on y célébrait les mariages, baptêmes et sépultures des grandes familles du pays, notamment des Chabans et des Bruzac, qui avaient été plus ou moins co-propriétaires du fief et du châ-

teau d'Agonac ⁸. Nous accepterons donc l'hypothèse que cette grande salle orientée, à deux nefs, a pu être la « chapelle Saint-Astier du Château ».

Chronologie. — Il semble que le donjon occidental, aux murs exceptionnellement épais (2 m. 20) avec son appareil moyen, assez régulier et ses contreforts plats, remonte au début du XII^e siècle ⁹. La salle à deux nefs paraît du milieu du XII^e siècle, encore qu'aucun élément sculpté n'autorise une grande précision. Les baies du chevet plat sont extérieurement rectangulaires, mais cela semble dû à des retouches postérieures. De toute façon, l'épaisseur des murs (de 2 m. à 2 m. 20) correspond à une forteresse dont une partie pouvait servir de maison-forte à l'évêque, et une autre de chapelle. Remarquons aussi qu'aucune autre chapelle castrale de l'époque romane en Périgord ne présente de telles dimensions et un tel plan ¹⁰.

Jean SECRET.

-
8. Nous avons un instant pensé que la chapelle du château pouvait être la chapelle Saint-Michel, le patronage de ce saint ayant été souvent donné à des chapelles hautes, ou bâties sur des lieux hauts. Mais le fondateur de Saint-Michel d'Agonac fut un certain Gaspard de Chabans, et seulement à l'orée du XVII^e siècle. A noter que le P. Carles (*Titulaires et patrons...*, p. 35) signale une église Saint-Astier « à l'endroit appelé *Chapelle des Vignes* »; il ajoute : « le vieux château bâti par Frotaire avait aussi sa chapelle », mais il n'indique pas son patronage. Notre hypothèse demeure donc une simple hypothèse. Quant à de Gourgues (*Dictionnaire topographique de la Dordogne*), il écrit : « Il y avait aussi une église de Saint-Astier un peu au-delà du pont », sans autre précision.
9. Le donjon est à comparer à d'autres donjons périgourdiens de l'époque romane : Reynac, Biron, Molières, Grignols, la Tour-Blanche, Salignac, Baneuil, Clérans, Montignac et Comarque. Dans le *Congrès archéologique de France* (Périgueux, 1927), le chanoine Roux suggérait de comparer le château d'Agonac à l'église paroissiale Saint-Martin qu'il y étudiait. Il reprenait ainsi une suggestion du marquis de Fayolle (*D.S.H.A.P.*, 1898, p. 211). Le chanoine datait de la fin du XI^e siècle la nef de l'église paroissiale. Le donjon du château ne nous paraît pas remonter aussi haut. Il faut reconnaître que le gel qui a maltraité les pierres de parement donne à ce donjon un aspect très archaïque.
10. Les chapelles castrales romanes les plus intéressantes sont, dans la Dordogne, celles de Beynac, Auberoche, Salignac, Comarque.

UNE AGITATION OUVRIÈRE EN DORDOGNE A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Les mouvements revendicatifs auxquels nous venons d'assister m'ont donné l'idée de rechercher dans les archives la date des premières grèves qui eurent lieu jadis dans le département de la Dordogne. Il semble, tout au moins d'après les dossiers conservés, que l'on doive remonter à 1891 seulement, soit plus de 25 ans après la loi du 25 mai 1864 qui punissait sévèrement les cessations concertées de travail. Ce qui n'est pas pour nous étonner dans une province aussi peu industrialisée que le Périgord.

Nous sommes assez bien renseignés sur l'agitation ouvrière qui se manifesta de 1891 à 1895 à la verrerie de Brardville, commune de Saint-Lazare, en Terrassonnais, grâce aux rapports de Faudot, commissaire spécial de la police des chemins de fer à Périgueux ¹. Cet établissement industriel, fondé par Cyprien Brard vers 1820 ², appartenait en 1891 à François Delas, que Faudot présente comme « un bon homme au fond », mais de caractère inégal ³. La verrerie possédait deux fours pouvant fabriquer 60.000 bouteilles par jour, le seul four en activité produisait de 25 à 30.000 bouteilles.

L'entreprise occupait 115 ouvriers, dont quelques femmes. Les verriers avaient leur chambre syndicale présidée par Émile Cornillet, originaire du Loir-et-Cher, âgé de 36 ans en 1891. Entré à Brardville comme premier souffleur le 13 janvier 1890, il avait été renvoyé d'une verrerie de Creil pour menées socialistes. Faudot le présente comme « un homme intelligent et un esprit réfléchi », ayant sur les autres ouvriers « une véritable et sérieuse influence ».

Autre personnage influent : Gabriel Legeay, secrétaire de la chambre syndicale, « noceur et batailleur », dit Faudot. Né dans l'Orne et âgé de 22 ans, il était entré à Brardville le 15 mars 1890, également comme premier souffleur. Il sortait de la verrerie de Creil, comme son inséparable ami Cornillet.

Le syndicat de Brardville, qui entretenait des relations suivies avec les verriers du Rhône, de la Loire et de l'Allier, tente

1. Arch. dép. Dordogne, 10 M.

2. Victor GRAND, *Les annales du Terrassonnais* (Périgueux, Delage et Jouela, 1889), p. 172.

3. Delas, ingénieur des mines, exploitait aussi les mines de houille du Lardin depuis 1884 (GRAND, *op. cit.*, p. 131).

de déclencher une première grève en octobre 1891 chez les troisièmes souffleurs. En novembre, on se réunit plusieurs fois à Condat dans le but, précise le commissaire Faudot, « de s'entretenir de l'organisation de la future grève générale ». L'effervescence est vive en décembre, les ouvriers demandent une augmentation de salaires, la suppression des amendes et l'instauration d'une commission d'arbitrage.

La grève est déclenchée le 8 octobre 1892, 55 ouvriers y prennent part. Il faut noter cette fois qu'il s'agit uniquement d'un mouvement de solidarité, les verriers entendent ainsi protester contre le renvoi de leur camarade Alfred Mounier, premier syndic de la chambre, dont le travail était jugé insuffisant par la direction. Finalement, grâce à l'intervention du sous-préfet de Sarlat, du procureur de la République et du député Denoix, Mounier consent à partir tout de suite, moyennant le paiement de son voyage de Condat à Saint-Etienne, et le travail reprend le 12 octobre ⁴.

Nouvelle alerte en avril 1893. Marchand, le directeur de l'usine, a fait venir de Creil le chef de place Amiable, sujet de nationalité belge, pour la fabrication d'un grand vase qui devrait assurer à l'établissement de nouvelles commandes; Amiable étant dispensé du travail de nuit, la chambre syndicale menace de donner l'ordre de grève. On engage des pourparlers qui aboutissent à une transaction : Amiable travaillera de nuit comme les autres chefs de place, ceux-ci, en contre-partie, fabriqueront la bouteille de petit modèle pendant le travail de jour. Cette solution, souligne le commissaire spécial, « produit une certaine détente, mais l'agitation reste à l'état latent dans ce milieu surchauffé, qui se laisse encore impressionner par l'organe de la corporation, le *Réveil des verriers* ».

On suit attentivement, à Brardville, le déroulement d'une grève qui a éclaté dans la Loire, à Rive-de-Gier, les ouvriers décident le 22 avril 1894 de prélever 8 % de leurs salaires pour venir en aide à leurs camarades. Cependant Delas, le propriétaire de l'usine, sans doute lassé de cette agitation, songe à vendre son affaire. Il entame des pourparlers en juin avec un maître verrier du Bouscat, Rességuier, qui se propose également de monter une autre usine à Condat pour la fabrication du verre noir : les deux établissements auraient à leur tête une société anonyme qui intéresserait les verriers eux-mêmes à l'entreprise, de façon à contrebalancer l'influence de la fédération ouvrière et à enrayer l'agitation permanente qui règne dans la corporation.

4. Récit détaillé de cette grève dans l'*Union sarladaise*, n° 42, 16 octobre 1892.

De fait, une société en commandite par actions au capital de 100.000 francs est établie à Terrasson le 26 juillet 1894 par-devant le notaire Gabriel Lafon. Elle a pour objet l'acquisition des immeubles de la verrerie, le gérant responsable n'étant autre que le directeur de Brardville, Eugène Marchand. Mais cette affaire n'eut pas de suite, Delas entamera un peu plus tard d'autres négociations avec Veysset, entrepreneur général des prisons à Périgucux, pour la vente de la verrerie. Faudot annonce même au préfet, le 3 décembre 1894, que le député de Sarlat, Denoix, « aurait le projet, paraît-il, de prendre la direction de la verrerie de Brardville » et d'intéresser les ouvriers aux bénéfices.

Cependant Delas, désireux d'éloigner ceux de ses ouvriers qui professent des opinions révolutionnaires, décide en novembre 1894 de ne « marcher désormais qu'avec un four réduit ». Cette mesure produit une vive émotion parmi les verriers syndiqués. Les quatre frères Picard, rapporte Faudot, « se seraient déclarés résolus à empêcher de travailler, par tous les moyens, ceux de leurs camarades qui pourraient refuser de se solidariser avec les verriers congédiés ». Le syndic de la chambre, Auguste Picard, ayant demandé l'appui de la fédération, fait part aux ouvriers de la réponse dilatoire de celle-ci, qui estime que Delas a le droit de réduire son personnel s'il n'a plus l'écoulement de sa production. « En somme », dit Picard, « la fédération nous lâche... les verriers de Brardville ne doivent donc compter que sur eux ! » Il propose aux ouvriers de travailler à tour de rôle jusqu'à ce que les commandes nécessitent une plus grande production, ce qui est accepté, mais il n'est pas suivi par la majorité sur le principe de la grève.

Delas fait appel aux bons sentiments de ses ouvriers, réorganise ses équipes et réduit le nombre des places dans l'usine. A partir du 15 décembre, il n'y aura plus qu'un four en activité avec six creusets au lieu de douze, ce qui entraînera le renvoi d'une soixantaine de personnes. Les frères Picard seront congédiés, de même que les ouvriers du pays, qui, rapporte Faudot, « sont pour la plupart de mauvaises têtes ». Delas gardera surtout ceux qu'il a fait venir de Normandie, « qui sont beaucoup plus sages ».

Le départ des ouvriers licenciés s'étant effectué dans le calme, on procède à la réorganisation de la chambre syndicale. Des éléments plus pondérés y sont introduits; quant aux frères Picard, précise le commissaire Faudot, « on m'assure qu'ils auraient l'intention de se rendre au Brésil ». La gendarmerie

de Terrasson multiplie les patrouilles dans le voisinage de l'usine, ce qui rassure à la fois la direction et le personnel.

Et la détente s'accroît, tout au moins pour un temps. La direction de Brardville renonce en août 1895 à remanier ses tarifs, le personnel ne compte plus que 120 verriers, souffleurs ou manœuvres. Les verriers, nous apprend Faudot, gagnent 180 francs par mois, les souffleurs de 100 à 180, les manœuvres de 60 à 100; de plus, tous les ouvriers mariés ont le logement et le chauffage. Ces salaires sont moins élevés que dans les autres verreries de la région, mais il n'y a pas de chômage. L'usine est en pleine prospérité, estime le commissaire spécial. Autre signe de détente, Delas offre une bannière de 150 francs à la fanfare des verriers. Marchand, le directeur de l'entreprise, organise une fête et un bal le 18 août.

Mais de nouvelles difficultés vont surgir en novembre, Delas voulant réduire les salaires de 10 % par suite de la diminution des prix de la production. Une grève est déclenchée le 12 novembre, le travail reprend le 14 après des négociations entre patron et ouvriers, grâce à l'intervention du maire de Saint-Lazare. Les verriers acceptent la réduction de 10 %, à condition qu'un troisième souffleur leur soit adjoint pour accroître la production.

Le conflit rebondit bientôt à la suite d'une visite à Brardville de deux syndicalistes notoires, Clausse, rédacteur du *Réveil des verriers*, et Baudot, qui vient de soutenir les revendications ouvrières à Carmaux. Delas consent, après discussion, à abaisser de 5 % la réduction de salaires précédemment imposée aux verriers. Les délégués de la fédération rendent hommage aux sentiments de conciliation de Delas et s'en prennent aux patrons de la Normandie, beaucoup plus durs pour leur ouvriers.

(*)

(**)

Tels sont les faits qu'il m'a paru intéressant de relater en cette fin du XIX^e siècle. On jugera peut-être bien bénigne cette agitation qui semble avoir été strictement localisée dans la partie orientale du département, néanmoins une constatation s'impose qui peut avoir quelque importance pour l'histoire des mouvements ouvriers dans notre région : les revendications de Brardville ne sont pas nées des autochtones, elles ont été inspirées par des éléments socialisants venus d'ailleurs et soutenus par la puissante fédération des verriers.

Noël BECQUART.

DÉCOUVERTE DE BAS-RELIEFS AU CHATEAU DE BOURDEILLES

La tour octogonale, ou donjon (XIV^e siècle) du château de Bourdeilles ¹, est bien connue.

Son rez-de-chaussée est occupé par une pièce octogonale de 5 m. de diamètre environ et de 7 m. de hauteur. Elle s'inscrit dans un volume cylindro-ogival. A son sommet, au point de rencontre des huit pans, s'ouvre un orifice circulaire de 0,80 m. de diamètre qui la fait communiquer avec le premier étage du donjon. Celui-ci étant ouvert à la visite, l'orifice est, depuis peu, fermé par une trappe de bois munie d'un cadenas.

Plusieurs auteurs se sont interrogés sur la destination de cette pièce (Géraud Lavergne, Jean Secret) : silo ou oubliettes ?

La découverte

Gérard Mouillac, du Spéléo-Club de Périgueux, y avait observé, il y a dix ans, des « traits gravés par les prisonniers ». A l'époque, le fond du « silo » était occupé par un cône de détritits. Depuis lors, ces détritits ont été enlevés et la maçonnerie a été rejointoyée avec du ciment gris ².

En dehors de la visite de G. Mouillac, il ne semble pas que la décoration pariétale de cette pièce ait été jusqu'ici remarquée; les publications consacrées au château de Bourdeilles n'en font pas mention.

Les lundi 8 et jeudi 11 avril 1968, une équipe du Spéléo-Club de Périgueux, composée de Brigitte et Gilles Delluc, Maurice Lantonnat et Pierre Vidal, tous membres de la Société historique et archéologique du Périgord, inventoriait et photographiait les bas-reliefs.

Description

Ces bas-reliefs occupent essentiellement le pan nord de la pièce octogonale. Ils sont sculptés à hauteur d'homme et se trouvent éclairés par la lumière qui pénètre par un orifice rectangulaire à grand axe vertical diamétralement opposé. Cet étroit jour de souffrance est inaccessible.

1) *L'ensemble principal* (d'environ 1 m. de large sur 0,70 m. de haut) est sculpté sur huit pierres de taille. Il comporte :

A. Un personnage orant qui semble assis sur une cathédre munie d'accoudoirs. La partie supérieure du corps de cet orant est inscrite dans un cercle dont le relief imite une cordelière et s'entoure de six ou sept roses formées chacune de cinq ou six pétales. Il lève les deux bras; dans sa main gauche se trouve un objet ayant la forme d'un demi-disque.

1. Le château, qui appartient au Département de la Dordogne, vient d'être richement meublé par les soins de M. Santiard-Bulteau.
2. Entreprise Dagand, Périgueux.

B. A droite de ce personnage, sont sculptés deux Christs en croix; l'un, inférieur, est encadré par deux personnages (la Vierge et saint Jean), qui lèvent chacun la main droite; celui de gauche l'appuie sur sa tête, celui de droite porte sa main gauche sur sa poitrine.



Donjon de Bourdeilles. Partie centrale du bas-relief des oubliettes.
(Cliché Spéléo-Club de Périgueux)

C. Au-dessus d'une part, et à droite, d'autre part de ces Christs en croix se trouvent deux équidés semblant avoir chacun supporté un cavalier aujourd'hui épaufré. Le cheval de droite n'est pas sur le même pan de la tour que l'ensemble des sculptures.

D. A gauche et en bas de l'orant est sculptée une Vierge tenant l'enfant sur le bras gauche. Cette Vierge semble couronnée. Elle apparaît dans une sorte de niche pentagonale, à sommet triangulaire concave, composée pour sa partie droite par l'entourage en cordelière et par la cathèdre de l'orant.

Cet ensemble principal est sculpté sur des pierres qui semblent légèrement plus blanches que les pierres voisines (mais il reçoit directement la lumière du jour de souffrance). Les pierres sus-jacentes portent des croix gravées, sommairement incisées, qui ne sont sans doute que des marques de tâcherons.

2) A gauche de cet ensemble principal, se trouve une niche irrégulière pouvant contenir un homme accroupi; une niche semblable est percée sur le pan de la pièce diamétralement opposée, au-dessous du jour de souffrance. Ces niches ne portent pas trace d'aménagement en porte, en latrine ou en placard.

Deux figurations anthropomorphes jouxtent la première niche :

A. L'une, à l'angle inférieur gauche de la niche, représente un personnage schématique à extrémité céphalique cordiforme.

B. L'autre, sous la niche, sculptée à traits profonds et rectilignes, est encore plus rudimentaire. Ce dernier personnage paraît porter les mains à la ceinture.

Commentaires

Ces figurations sont intéressantes à plusieurs titres, que l'on considère l'époque à laquelle elles ont été sculptées ou la destination ancienne de cette pièce du donjon.

Les bas-reliefs semblent, si l'on s'en tient à leur style, remonter à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. La présence de sculptures romanes dans les assises d'une tour du XIV^e siècle apparaît dès lors bien étonnante.

Il n'est pas évident du tout qu'il s'agisse d'un remploi : l'ensemble orant-Vierge à l'enfant est sculpté sur six pierres bien appareillées. Pourtant la Vierge et les deux personnages qui flanquent le Christ inférieur ont leurs membres inférieurs tronqués. Nous avons mentionné plus haut la teinte particulière de la pierre au niveau de l'ensemble principal.

Il est possible aussi que la tour octogonale ait utilisé un soubassement plus ancien comportant des sculptures. Il faudrait alors supposer que ce soubassement octogonal ait incité le maître d'œuvre à donner au donjon du XIV^e siècle le même plan octogonal.

En fait, il est plus licite de penser que ces sculptures ont été faites *in situ*, au XIV^e siècle, à la lumière du jour de souffrance et à hauteur d'homme. Le caractère assez archaïque de leur facture pourrait s'expliquer si l'on suppose un « ymagier » malhabile, utilisant un outillage de fortune.

Dès lors, sans trop laisser vagabonder l'imagination, on conçoit que l'hypothèse, qui faisait de cette partie de la tour des oubliettes — hypothèse souvent battue en brèche au profit de l'utilisation en silo à grain — reprenne de la valeur.

Brigitte et Gilles DELLUC, Maurice LANTONNAT
et Pierre VIDAL.

ANNE MONTJOYE

En 1874, dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. XV, p. 525), Tamizey de Larroque publiait sous le n° CCXXII une lettre datée de Bergerac (2 avril 1688) et adressée à Bazin de Bezons par de la Brousse, président de la sénéchaussée de Sarlat, qui avait fait instruire les procédures touchant les assemblées de protestants près de Bergerac. Cette lettre, relative à l'arrestation de la prédicante Anne de Montjoye, est conservée aux Archives nationales sous la cote TT 287.

A la suite de sa communication, Tamizey de Larroque précisait qu'en annexe de ladite lettre « suit un mémoire de neuf pages » dont il fournissait quelques éléments.

Ce mémoire présente un grand intérêt pour l'histoire du protestantisme en Bergeracois. Il a été retrouvé aux Archives nationales après des recherches dans les anciens inventaires; sa cote est la suivante : TT 236-1, p. 29. En voici le texte intégral :

« Anne de Montjoye, dicte la prédicante, est native de Gavaudun et est mariée avecq un nommé Boutier, vigneron de Montbazillac, ele est eagée de trente deux ans et n'a jamais fait abjuration de la Religion Protestante Réformée qu'ele professe.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes ele a tousjours rodé dans les bois et de maison en maison ou elle a faict faire la lecture et chanter les pscaumes, faisant la prière ele mesme; ele sçait un peu lire et sçait plusieurs prières par coeur.

Dans le Caresme de l'année 1686, ele s'acosta de deux filasseurs qui estoient de Tonneins, qui firent les exercices de la dicte religion avecq ele dans quantité d'assemblées qu'ils firent de nuit avecq armes dans les parroisses de Montbazillac, Pomport, le Monteil, le Sigoulès, Lamonzie et Monqueut¹.

J'informay de ces assemblées Monsieur de Boufflers, aiant fait arrester plusieurs coupables.

Je fis le procès à traute par ordre de Monseigneur l'intendant, les prisonniers furent conduits à Bordeaux où mes procédures furent portées. Et Monseigneur l'intendant jugea ces accusés en dernier ressort avecq le présidial de Guyene. Et par le jugement qui fut rendu, il y en eût deux qui furent condempnés aux galères. Et les autres furent conduis liés dans les rues,

1. Montcuq.

faisans une espèce d'amende honorable; peu de temps après, les deux condempnés aux galères furent rapelés.

Cependant la Monjoye qui ne fut pas prise fut cachée dans une maison du bourg de Razac-d'Eymet. Et ensuite elle ala du costé de Tournon où elle continua de faire la prière. Et a coureu vers Montauban du costé de Nérac-en-Agenois. Et c'est ele mesme qui fit la prière vers Castelmoron. Enfin elle revint dans ces quartiers et fit la prière il y a environ deux mois dans la mesterie du sieur Beraud de Canterane, scituée dans la paroisse de Prigonrieu, juridiction de la Force.

Elle revint dans la mesme maison pour la deuxième fois le 7 mars dernier et y fit la prière et la lecture. Et ensuite les pseumes y furent chantés dans une asssemblée nombreuse, y ayant des sentineles postés armés de fusils aux environs de ceste maison.

Le 10 du mesme mois, ele fit la prière dans un vignoble du sieur de Cassieux dans la mesme paroisse. Les mesmes exercices y furent faicts et il y avait corps de garde et des sentineles postés.

Le 13 dudit mois ele fit une autre asssemblée dans le vignoble de Jean Boyer, marchand batelier de Bergerac, où les mesmes exercices furent faicts.

Le 14 dudit mois ele fit une autre asssemblée aussi nombreuse que les autres dans un domaine du sieur de Malauger. Et cette asssemblée fut troublée par l'avis qui fut donné par un nommé Pastou², marchand cordonnier de Bergerac, qui est en fuite, qu'on avait faict un destachement de soldats de la garnison de Bergerac pour aler surprendre ceux qui estoient dans la dicte asssemblée.

Le lendemain Monsieur de Saint-Ruter fut à Bergerac et fit arrester plusieurs peysans de la dicte paroisse de Prigonrieu. Et il me fit l'honneur de m'envoyer un exprès m'ordonnant de me rendre incessamment en ceste vile pour faire le procès aux coupables en qualité de vostre subdélégué.

Je me rendis le mesme jour à Bergerac où je reçus la plainte du sieur procureur du Roy.

Le 21 mars dernier, j'informay le mesme jour. Et comme les tesmoins ne sçavoient pas le lieu où l'assemblée s'estoit faite, je me portey le 22 dudit mois sur les lieux avec les tesmoings et j'establis que l'assemblée s'estoit faite dans la maison du sieur de Beraud de Canterane, beau frère de Monsieur le président du Vigier, dans son domaine de Lansade, duquel le nommé Gontier diet Legrizon est fermier.

2. Ou Bastou.

Je continuay ma procédure et découvris les autres assamblées dont est parlé cy dessus.

Je fis prendre plusieurs coupables outre ceux que Monsieur de Saint-Ruter avoit faict arrester. Et enfin le 25 dudit mois de mars j'arrestay *may mesme la dite Montjoye à trois lieues de Bergerac au lieu de Simion*³, ches la veuve Marteau où elle avoit faict les exercices deux soirs de suite.

J'arrestay avec elle *les nommés Bourdalès, du lieu du Sigoulès, et Faye, du lieu de Durou, terre de la Force, ses deux coadjuteurs ordinaires.*

La dicte veuve et plusieurs autres coupables que je trouvoy en flagrant délict avec la dicte Monjoye et j'ay eu l'honneur d'informer du destail de ceste capture.

L'estat de la procédure est que j'ay informé et décrété contre tous les prisonniers qui sont 23 et plusieurs autres coupables qui ne sont pas arrestés, je les ay interrogés plusieurs fois. J'ay regglé à l'extraordinaire contre eux. Je leur ay confronté les tesmoings à tous et les ay confrontés les uns aux autres après les avoir recolés en leurs responce.

Des assamblées faictes dans le domaine du sieur Berraud, *Legrizon qui est le fermier, son fils ayné* et sa servante sont prisonniers. Ils sont convaincus par les tesmoings et advouent le faict. Le fils eyné est alé à d'autres assamblées et il avertissait les gens de s'y rendre.

De l'assamblée faite dans le vignoble du sieur Cassieux il y a preuve, mais il n'y a point de coupable arresté et jusques à présent il n'y a point de preuve contre le sieur Cassieux ni pas un de sa famille.

De l'assamblée faite chez Jean Boyer, le vigneron et sa femme sont arrestés. Ils sont convaincus par les témoings et avouent avoir donné retraite pendant trois jours et trois nuits à la Montjoye et qu'ele fit faire les exercices dans leur maison.

Le nommé Arzac, cabaretier de Bergerac, et sa sœur sont aussy arrestés. Le dit *Arzac fit la lecture* dans la dicte assamblée. Il est convaincu et l'advoue, sa sœur advoue qu'elle y fut et *le fils du dit Grizon dont est parlé cy dessus les y mena.*

De l'assamblée faicte (dans) le domaine du sieur Malauger, le mestaier et sa femme sont arrestés et *les deux demoiselles de Redon, proches parentes de Monsieur Dalon*, premier président du Pau. Le mestayer et sa femme aussy bien que les deux demoiselles de Rodon, ledit Arzac, sa sœur et sa femme sont convaincus par les témoings et advouent; le nommé *Darrigade, lecteur*

3. Probablement « les Siméons », à 2 km. environ au sud de Gageac.

de la Force, est pris et desadvoue les témoins et les accusés l'innocentent.

Des assablées qui furent faites chés la veuve Marteau, ladite veuve, ses deux fillies, un nommé Verprat, un nommé Biron et la veuve Durbel sont dans les prisons, convaincus par les témoins et ils advouent à la réserve de Verprat qui desnie et qui n'est chargé que pour avoir esté pris comme il arriva dans la nuit dans ladite maison portant un cathéchisme huguenot.

Ladite Montjoye est convaincue par les témoins et par les complices et advoue toutes les assablées cy-dessus, et se fait un point de conscience de ne pas déclarer ceux qui lui ont donné retraite et ses complices, mais elle advouera dans la suite.

Les sieurs Boudalès et Faye, conducteurs de ladite Montjoye, se contredisent beaucoup. Le Bourdalès est convaincu par les tesmoins de l'avoir conduite dans la nuit dans les maisons, il advoue avoir esté dans plusieurs assablées et il a esté pris en flagrant délit.

Nota. — Le dit Bourdalois fut arreté lors des assablées de Monbazillac.

Faye a esté aussi pris en flagrant délit et il est convaincu par les tesmoins et par son adveu d'avoir esté dans toutes les assablées faictes chés le Grizon, chez Cassieux, chés le vigneron de Jean Boyer et chés le sieur Malauger.

Tous ces prisonniers sont gardés par les soldats partie dans la prison, partie dans l'hosteil de vile, et les autres dans le corps de garde. La Montjoye est seule dans le cachot de l'hostel de vile, gardée par deux sentineles.

Il n'i a point de... du Roy et il peut arriver bien des accidens. »

Robert COQ.

LES INDUSTRIES NEOLITHIQUES DU FLEIX

La Dordogne en aval du Fleix, près de Sainte-Foy-la-Grande (coordonnées EM : BK 821726), décrit un méandre très accusé à l'intérieur duquel nous nous livrons depuis deux ans à des ramassages néolithiques de surface.

Ces sites néolithiques sont légion tout au long de nos cours d'eau et cette description de l'un d'entre eux ne prétend pas revêtir une grande originalité. Toutefois, il nous a paru intéressant de présenter cette petite étude en raison de la localisation précise de la station en ce site de méandre, aisément défendable, et commode en raison de la proximité immédiate de la rivière, et d'une masse de gravier à silex constituant une source précieuse de matière première. Par ailleurs, le néolithique du Fleix présente certains caractères « garonnais » qu'il est intéressant de mettre en évidence.

Soucieux de rendre avec le plus de vérité possible la figure de cette station, nous décrirons outre les objets finis récoltés, certaines pièces de technique moins spectaculaires, mais dont l'intérêt documentaire n'est pas négligeable.

Les silex inclus dans le croissant alluvionnaire sont nombreux, de toutes tailles et variés quant à leur teinte. Les couleurs les plus fréquentes sont le blanc, le blond, le violet, le noir. Ces matériaux recèlent en outre des traces d'industries lithiques roulées, arrachées sans doute lors des crues aux stations également néolithiques situées en amont. Ces vestiges, parfois défigurés en raison de leur degré d'usure, se distinguent nettement de l'outillage propre à la station, outillage qui trouve son origine dans les matériaux précités. Ce fait est aisément démontrable, car les objets provenant de la périphérie des galets présentent sur leur face externe ou leur plan de frappe, un aspect roulé caractéristique qui tranche avec la fraîcheur d'un débitage plus

récent. Il n'est pas rare de trouver en outre des éléments remaniés, originellement étrangers à la station, ayant été réaménagés par le jeu de belles retouches (fig. 21, 22).

L'ensemble des objets récoltés sur le site présente un fort pourcentage de grattoirs. Ces derniers, de taille réduite, sont généralement épais et robustes, moins puissants toutefois que ceux recélés par des stations du même horizon mais certainement plus récentes comme celles du Goudaud où, malgré leur massivité, les grattoirs sont dans l'ensemble plus élégants qu'au Fleix.

Les « grattoirs en bout » (n^{os} 15 à 17), conservent de par leur morphologie une allure paléolithique. Les objets n^{os} 12 à 14 et 18, retouchés suivant leur pourtour, sont plus spécifiquement néolithiques. Le n^o 18 en particulier, caréné et ovalaire, rappelle les types si caractéristiques du Goudaud.

L'examen attentif de ces outils permet de relever d'intéressantes observations concernant les modes de débitage. Les grattoirs n^{os} 15 et 19 sont peu retouchés et ne doivent leur forme qu'au seul jeu d'un débitage habile où les techniques « levallois » et « pressigiennes » sont adroitement liées. Le nucléus n^o 9 permet de se représenter ce processus. Sur cet objet en effet, la facette rectangulaire de la face externe a été dégagée par le jeu d'un épannelage latéral. On peut imaginer les phases ultérieures du travail consistant à débiter un éclat court et épais à profil abrupt à partir d'une percussion portée sur le plan de frappe du nucléus (fig. 9 bis). L'éclat n^o 20 illustre un tel mode de débitage. Quelques retouches suffisaient ensuite quant à la réalisation définitive du grattoir. Les outils n^{os} 12, 13, 14, 16, 17, par contre, sont le produit d'une tout autre technique, puisque obtenus à partir d'un éclat simple entièrement aménagé par retouches d'accommodation.

Les racloirs sont représentés par les objets n^{os} 21, 22, 23, 30. Le n^o 22 est réalisé dans un éclat roulé. Les retouches de la partie active tranchent par leur fraîcheur et leur patine plus claire.

Nous avons également ramassé une flèche tranchante. Aucune autre armature n'a été trouvée, ce trait est frappant si l'on fait des comparaisons avec des stations plus récentes comme celle du Goudaud où les pointes de flèche ne sont pas exceptionnelles.

Le coupoir n^o 5 est très curieux. Taillé dans une large plaque de silex roulé, cet objet comporte un tranchant fruste dégagé par de larges retouches bifaciales. Sur le revers, de re-

marquables retouches couvrantes réduisent l'épaisseur du talon, aménagement destiné sans doute à faciliter l'emmanchement.

Ce genre d'objet n'est pas exceptionnel dans le néolithique d'Aquitaine et certains auteurs en ont signalé la présence dans des stations garonnaises. Ces stations se rapprochent d'ailleurs de celle du Fleix par d'autres traits : celui par exemple de l'exploitation par les hommes néolithiques des graviers alluvionnaires pour la recherche de la matière première lithique. Cette méthode rappelle celle usitée par les hommes du paléolithique inférieur, recherchant au hasard des rives des cours d'eau et des plages, le galet approprié à la réalisation de leurs outils rudimentaires.

Facilitée au paléolithique supérieur par l'indigence relative de la couverture végétale des périodes glaciaires, la recherche du silex devient plus aléatoire au néolithique, époque qui voit une extension considérable du couvert forestier masquant les affleurements rocheux. Le problème fut certainement moins préoccupant dans des régions comme le Périgord, où les falaises crétacées bourrées de rognons de silex demeuraient accessibles. Le recours à d'autres moyens s'imposait ailleurs, en l'occurrence ceux du creusement de puits d'extraction de silex et l'exploitation des masses de graviers alluvionnaires.

De par son caractère encore leptolithique, les industries du Fleix semblent dépourvues de toute teinte campignienne. La légèreté relative de l'outillage fait plutôt penser, malgré l'absence de microlithes caractéristiques, à un néolithique régional de tradition mésolithique avec, peut-être, une influence cardiale. La présence dans la station de nucléus à lamelles (fig. 1 à 3), de la flèche tranchante (fig. 28), et de nombreux grattoirs légers; la rareté de la retouche couvrante et du polissage témoignent en faveur de cette hypothèse. De plus, l'absence d'armatures de flèches, fréquentes dans le néolithique récent, semble démontrer que l'on a affaire à une phase ancienne de cette culture.

On avait coutume, jusqu'à ces dernières années, de mettre le Périgord à l'écart des grands couvants néolithiques. Certes notre région, de par sa position géographique, fut touchée à retardement par les courants méditerranéen ou danubien. Toutefois les travaux récents de M. Barrière à Rouffignac ont mis en évidence une occupation néolithique de tradition tardenoisienne datée de (— 5.000). Par ailleurs une influence cardiale vieille de (— 4.000) a été observée dans le néolithique de Roucadour (Lot). Les premières manifestations de cette civilisation étant datées

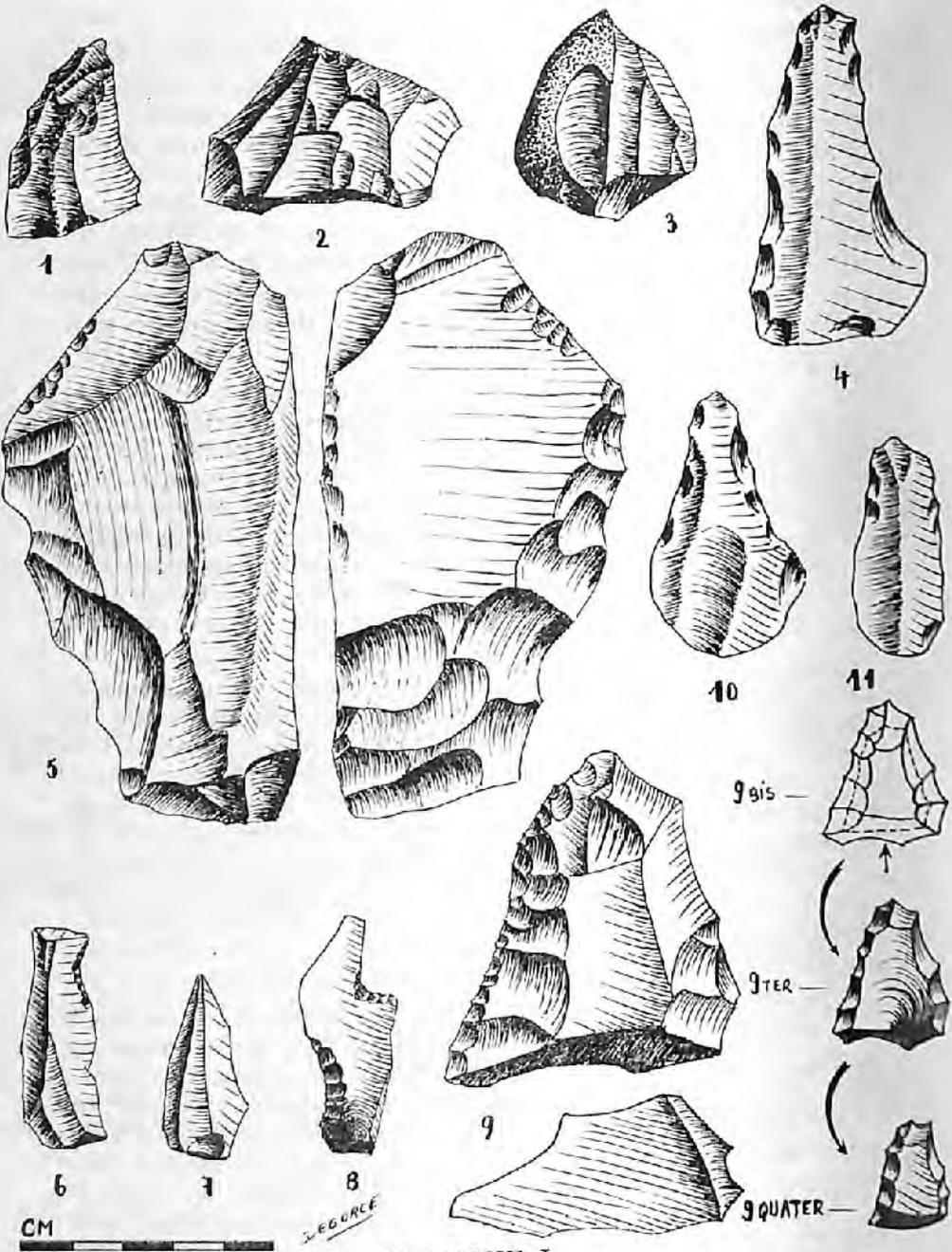
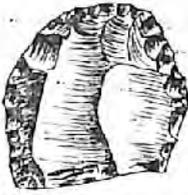


PLANCHE I



12



13



14



15



16



17



18



19



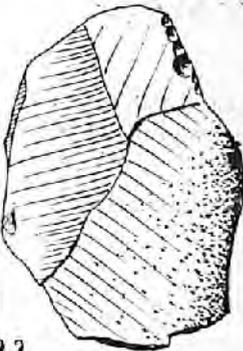
20



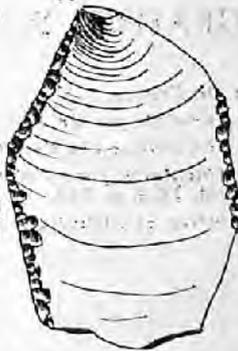
21



22



23



24



25



26



27



28



29



30

DEGORCE



CM

(— 4600) dans les régions méditerranéennes, nous conviendrons qu'un retard de 5 ou 600 ans n'est pas considérable, le seuil de Naurouze se révélant de ce fait une voie de pénétration dont l'efficacité indéniable tend à se révéler à la lumière des travaux récents, mais encore trop peu nombreux, sur le néolithique aquitain.

Jean-Pierre DEGORCE et
Jean-Louis ECLANCHER.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. BOURDIER *Préhistoire de France.*
2. DEGORCE *La serpette néolithique de Thonac, B.S.H.A.P., 1965, p. 163.*
3. FÉAUX *La station néolithique des Roches de Goudaud, ibid, 1901, p. 152.*
4. ROUSSOT *Note complémentaire pour l'étude de la station néolithique de Goudaud, ibid, 1954, p. 182.*
5. SECONDAT *Goudaud, station et collections néolithiques, ibid, 1965, n° spécial, p. 161.*

LEGENDE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHE I

- 1 à 3 *Nucléi à lamelles de faciès mésolithique. Le n° 1 comporte une arête émoussée permettant de supposer que l'objet, une fois parvenu à l'état résiduel, servit de retouchoir.*
- 4 *Lamelle aménagée, roulée.*
- 5 *Coupoir sur plaquette roulée. Objet puissant présentant un dos naturel de 2,6 cm d'épaisseur.*
- 6 *Lamelle aménagée.*
- 7 *Enlèvement lamellaire de faciès levallois.*
- 8 *Lamelle à enlèvements inverses.*
- 9 *Nucléus alliant les techniques « levallois » et « pressignennes ». Les phases de la réalisation d'un enlèvement à partir de ce nucléus sont représentées par les figures annexes : 9 bis, ter et quater.*

PLANCHE II

- 12 à 19 *Grattoirs divers.*
- 20 *Enlèvement épais de faciès levallois.*
- 21 à 23 *Raclaïrs. Le n° 22 est réalisé sur un éclat roulé. Le n° 23 est très mince.*
- 24 - 25 *Enlèvements levallois.*
- 26 *Fragment lamellaire à troncatures non retouchées : aménagement latéral par retouches inverses.*
- 27 *Epine.*
- 28 *Flèche tranchante.*
- 29 *Serpette sur éclat d'avivage.*

Les objets nos 24 à 27 ainsi que ceux nos 6 à 8 de la planche I présentent des caractères leptolithiques.

SUR DES OBJETS MOBILIERS CONSERVÉS A SAINT-MICHEL DE CANTILLAC

Faisant aimablement les honneurs de sa gentilhomnière de Saint-Michel, à Cantillac, M. Ch. H. Lesca, membre de notre Société, m'a permis de voir un certain nombre d'objets mobiliers ou immobiliers intéressants :

1° — Une cheminée du XV^e siècle.

2° — Une gargouille réutilisant le fût d'une colonne cannelée qui semble gallo-romaine.

3° — La clé d'une cheminée du XVI^e siècle. Cette dernière, monumentale, large de près de 4 mètres, avait un bandeau sculpté de personnages nus (allusions mythologiques ?). Elle a entièrement disparu ; son propriétaire l'a mise en pièces pour construire une cheminée moderne. La cheminée détruite, de dimensions insolites, était dans une vieille maison, sans apparences, au village des Bourrioux (au pied de Cantillac, sur la route Brantôme-Nontron). On ignore absolument quelle demeure, placée là, pouvait posséder une cheminée aussi monumentale. Lors de sa destruction, le père de M. Lesca put sauver la clé de voûte du manteau. C'est un quartier de calcaire tendre mesurant 65 cm de haut, 60 de large, et épais de 16 cm. Le centre est occupé par un écu armorié, timbré des trois fleurs de lys de France, posées deux et un, et de trois petites roses posées un et deux. L'écu est porté à dextre par un marmouset nu, coiffé d'une toque, à senestre par un cerf dressé, portant au col un grelot. Le marmouset et le cerf reposent sur un bâton écoté. Ces armoiries de fantaisie ne peuvent en rien révéler l'identité du maître de la demeure qui possédait une telle cheminée.

4° — Un bas-relief figurant la Vierge à l'Enfant. Il mesure 97 cm de haut sur 53 de large et s'inscrit dans une cuvette rectangulaire. La Vierge couronnée porte l'Enfant debout sur son giron; elle est encadrée par deux anges, l'un qui tend une rose à l'Enfant, l'autre qui porte une couronne. Au-dessus, la colombe du Saint-Esprit apparaît entre deux angelots nus. Une inscription est gravée en creux sur deux lignes au-dessus et deux lignes au-dessous du bas-relief. Celle du haut porte : [FILII] — REDEMPTOR — MVDI (sic) — DEVS — MI
SERERE — [SPIRITUS] — SANCTE — DEVS — MISERERE — NOBIS

L'inscription inférieure est la suivante :

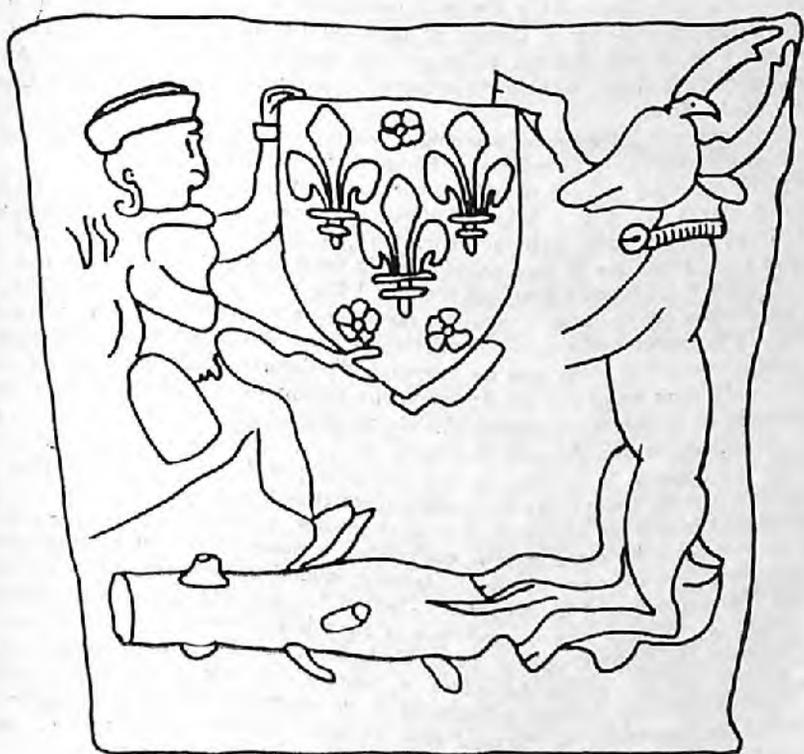
S — M[ARIA] — ORA — PRO — NOBIS
A P M — ME — DEDIT — L'AN 1634

Ce sont donc trois invocations tirées du début des *Litanies des Saints*. La dernière ligne ne donne que les initiales du donateur de 1634 : A.P.M., encore le M est-il d'une lecture incertaine. On ignore donc le nom de ce donateur, comme on ignore aussi l'endroit exact d'où provient ce bas-relief, lequel aurait été recueilli, croit-on, dans les environs immédiats de Cantillac.

En tout état de cause, on peut rapprocher ce bas-relief de deux autres bas-reliefs périgourds stylistiquement comparables. A Thiviers le bas-relief est consacré à saint Roch; naguère remployé sur la maison d'un forgeron, dans la partie nord de la ville, il était signé Galvagnon. Un autre bas-relief, consacré lui aussi à saint Roch, est conservé dans l'église de Cherveix, il est signé Jean Abria dit Limosin.

On remarquera que ces bas-reliefs, qui appartiennent à l'art populaire, sont de la même époque et sont conservés dans la même région du Périgord.

Jean SECRET.



*Pierre sculptée formant le dé d'un manteau de cheminée
conservé au château de Saint-Michel, à Cantillac.*

(Dessin de G. Ponceau).

BIBLIOGRAPHIE

CHEMINS DU PÉRIGORD NOIR

par Jean MAUBOURGUET

(Sarlat, Atelier artisanal d'Arts graphiques, 1968)

Pour un Périgourdin, un livre de Jean Maubourguet est toujours un événement. L'auteur des trois tomes du « Périgord méridional » -- qui sont une mine pour l'histoire régionale --, de « Choses et gens du Périgord », de « Périgord terre d'histoire » et de tant d'autres écrits estimés, dont bon nombre ont paru dans les pages de notre Bulletin, nous invite aujourd'hui à parcourir avec lui les « Chemins du Périgord noir ».

Périgord noir ! *Hominum deorumque voluptas* !... « Si le Bon Dieu pouvait avoir des vacances, il les prendrait en Périgord. En Périgord noir. »

C'est ainsi que l'auteur nous introduit dans son sujet. Puis il délimite le « vrai Périgord noir », -- « il a pour frontières la Vézère au Nord, la Dordogne au Sud; il ne dépasse pas, sous le promontoire de Limeuil, le confluent des deux rivières » --, avant que de nous prendre par la main et de nous entraîner à sa suite.

Comme il les connaît bien, ces chemins ! Car il les a pratiqués lui-même, non pas en touriste cul-de-jatte -- ainsi les nommait récemment à la radio Henri-Paul Eydouze, gros consommateurs de kilomètres, toujours soucieux de leur moyenne, ne jalonnant leurs randonnées que de souvenirs d'auberges folkloriques et de menus sophistiqués, mais en pèlerin érudit, amoureux de son terroir, l'âme et l'œil ouverts à la poésie de la nature, au charme des vieilles pierres, et l'esprit toujours en éveil.

Beaucoup de ces chemins, d'ailleurs, ne sont accessibles qu'à celui qui les mérite, qui accepte de se livrer à leur fantaisie : « Ils se coulent et s'en vont posément sous le couvert des bois, aussi directement que peut le faire un vieux chemin du Périgord qui n'a pas besoin de se presser, » parfois « zigzaguant à travers de maigres bois caussenards », quelquefois « maupiteux » et se transformant en bourbiers à la première averse. Ils suivent, quand ils peuvent, le cours de ces autres chemins que sont les ruisseaux -- parmi lesquels l'Enée, au nom évocateur de Virgile --, dont le réseau capricieux a contribué à déterminer la division de l'ouvrage en ses divers chapitres. Ils escaladent les pentes, serpentent au sommet des falaises, courent le long des crêtes, « chemins tortueux et des plus prodigues en lointains horizons, offrant à l'admiration du voyageur les vues circulaires qui sont une des merveilles du Périgord noir, plusieurs lignes de coteaux en cercles emboîtés et au fond les plus hauts sommets se confondant avec le ciel ».

Mais s'ils se révèlent parfois « admirablement capriciants », ils ne vont -- ou n'allaient -- jamais au hasard. Même ceux qui semblent se perdre aujourd'hui. Il arrive qu'ils s'arrêtent « en cul de sac, devant un château aussi éloigné que possible des bruits du monde », parfois à l'anciens champs de céréales ou de vignes dont, surtout depuis le XV^e siècle, les friches et les bois ont pris la place. Ce sont eux qui « causent les hameaux accrochés au flanc d'un coteau, campés sur un tertre, ou accroupis au fond d'une combe ». Ils se lovent « d'église à château, de château à village, de pech à combe », et nous conduisent à la découverte de bien des trésors : « une maison qui ressemble à une aïeule, une cabane ronde au toit de pierre, un arbre vieux de plusieurs siècles » -- tels l'ormeau géant de la Grande Borie ou les châtaigniers de Marobert --, « une église romane qui semble n'être plus familière qu'aux morts du cimetière ».

Il est trop souvent, hélas ! des chemins à la fois « de pèlerinage et de colè-

re ». Ce sont ceux jalonnés par ces églises « en attente d'effondrement », ces hameaux minés, ou déjà morts et voués à la ruine prochaine, comme celui de Bous-siéral, près d'Allas : « aucune toiture n'est effondrée, mais aucune n'abrite plus la maison d'un vivant ». Ceux qui offrent aux regards indignés la vue des « dernières productions de notre art de construire » : bâtiments recouverts de tuiles « de Mar-seille », hideux séchoirs à tabac, maisons neuves dont la charité commande de ne point parler, « s'élevant presque toujours là où elles ne sont justiciables que du feu du ciel parce qu'elles déshonorent un site ou parce qu'elles ne peuvent évo-quer à côté d'une belle demeure qu'une incongruité ». Pourtant ici et là, un peu d'espoir renaît : quelques hameaux semblent vouloir revivre, des châteaux (le Clu-zeau ou Monsec), de vieilles et charmantes demeures, de simples maisons ont été restaurés avec goût. Parfois la retouche trop généreuse est plus discutable. Il est bien cependant que ces sauvetages aient été entrepris. A leur suite, d'autres mai-sons sans doute « trouveront quelqu'un pour les aimer ». Car il n'y faut pas que de l'argent, il y faut aussi de l'amour.

Mais ces chemins -- de terre -- ne peuvent nous faire oublier ce grand chemin d'eau que fut la Dordogne, au temps où les routes n'étaient pas percées, où il n'y avait pas de voies ferrées. Chemin des invasions normandes, bien sûr, mais aussi des gabarriers qui descendaient et remontaient le cours du fleuve en chantant, contribuant puissamment à la vie économique de la région, à la liaison Auvergne-Atlantique : « L'amoureuse Dordogne qui parfois embrasse des îles boisées où bril-lent sables et graviers blancs », baigne une falaise « qui semble avoir été sculptée de toute éternité pour que le fil de l'eau vienne épouser ses courbes », et porte une forteresse à chaque sommet de méandre.

La Vézère aussi, qui baigne les Eyzies et ses abords, la plus antique « patrie des hommes », fut un grand chemin du Périgord noir. Si elle est jalonnée de gise-ments préhistoriques, -- « la concentration humaine s'accroissant au fur et à me-sure qu'on se rapproche Beune et Vézère » -- elle l'est aussi de châteaux, d'har-monieuses demeures et d'églises. Et, non loin d'elle, parmi celles-ci, Saint-Amand-de-Coly, « la plus monumentale des églises du Périgord noir et sans doute la plus étonnante, si haut s'envolent ses murs aux arêtes aiguës ».

Tout au long de ces promenades, Jean Maubourguet nous donne un inven-taire, que l'on peut penser à peu près exhaustif, de tout ce qui donne sa valeur et son âme au pays : monuments existants ou disparus, importants ou modestes, châteaux, églises, croix de carrefour, moulins, « maisons qu'on aimerait choyer », sites aimables ou grandioses, témoins des premiers âges de l'humanité... Et c'est pour lui l'occasion de nous conter au passage, dans un style alerte et cursif, d'une plume parfois teintée d'humour, les événements, les histoires, les légendes, qui se rattachent à ce terroir.

Par exemple l'histoire savoureuse de ce noble Joseph de Durfort, co-seigneur justicier de Veyrignac, que sa femme battait. « Il en fut réduit à porter plainte de-vant la justice du roi. Pourtant, quelques années plus tard elle était toujours à Veyrignac. Pour lui, il était mort. Elle s'appelait Flore... »

Ou celle, d'un comique macabre, de ce pendu que se disputent en 1308, à Eyvigues, le juge du vicomte de Turenne et le seigneur de Carlux. Ou bien celle tru-culente, du sieur de Cavialle, qui au XVIII^e siècle, à Borrèze, « faisait partir des pétards devant la porte de l'église et dans l'église même tirait des coups de pisto-let ».

D'autres encore... Avec le baron de Beynac, il ne manque pas, à l'occasion, un petit souffle d'esprit gaulois. Baroudeur et frondeur aux XVI^e et XVII^e siècles, celui-ci, derrière les remparts de son château « qui semblent protéger pour tou-jours le peuple agenouillé de ses maisons... pendant les années chaudes faisait à

sa femme, comme par tradition, de dix à quinze enfants, sans compter qu'il essayait négligemment dans tout le voisinage ».

Avec le talent qu'on lui connaît, l'auteur, qui sent profondément la nature, dresse le décor d'un trait précis, le colore d'une touche souvent poétique. L'image saisissante jaillit à chaque instant, tout naturellement, sous sa plume. Il campe le château sur son roc, les maisons du bourg à ses pieds, comme à Salignac, ou, tel Belcayre, « ressemblant à un vaisseau de haut bord qui aurait jeté l'ancre ». Il nous montre l'église au milieu de son cimetière piqué de cyprès, nous fait goûter en des lignes admirablement évocatrices -- dignes d'une anthologie -- la splendeur renouvelée des Beunes au fil des changeantes saisons... Quand l'occasion le sert, il ne néglige pas le détail pittoresque : « on voyait ce jour-là, installé au second étage d'une grande maison, sur le rebord d'une fenêtre, un canard immobile et songeur ».

Trente et une lithographies originales en couleurs d'André Dérue, accompagnent le texte. D'une résonance particulière, elles nous émeuvent chacune à sa façon, mais aucune n'est indifférente. La sensibilité de l'artiste s'exprime à la faveur de divers registres : murs blancs de lumière crue de Saint-Crépin; vision « impressionniste », dans une dominante bleutée, du donjon de Carlux; paysages que l'automne dépouille déjà et que l'on sent humides ; romantique apparition de l'église-forteresse de Saint-Amand-de-Coly, sous un ciel de nuages, moins lourds de menaces pour ses robustes épaules que, dans les temps passés, les guerres anglaises ou les bandes de routiers et de huguenots; sévère clocher-donjon de Tayac, léché par les derniers rayons du jour et que les ombres du crépuscule vont bientôt envahir, tandis qu'à Panassou la nuit est déjà triomphante. Et quand « le soleil du Bon Dieu sur les pechs » ajuste à son arc d'or sa flèche horizontale, l'artiste fait chanter de teintes plus chaudes, bien qu'un peu adoucies, les veilles pierres aérées, ici d'une façade d'église, là d'une porte sculptée, et dore la fière silhouette d'un château, la tour d'un colombier ou les maisons de quelque ancien bourg qui s'endort de vieillesse.

Chantant le Périgord noir, c'est en Périgord noir aussi que l'auteur a voulu que cet ouvrage -- à tirage strictement limité -- reçoive sa vie matérielle. Il a été réalisé par l'Atelier artisanal d'arts graphiques de Sarlat. Sarlat où « les maisons font des additions de siècles », qui lui a donné l'habit qu'il méritait.

Oui, voilà un bon et beau livre à tous égards. Un livre qui est un cri d'amour pour cette terre périgorde si chère à l'auteur -- et à nous tous --, un cri pour qu'on l'empêche de mourir. Puisse-t-il trouver un utile écho. Il a sa place marquée sur le rayon d'honneur de toute bonne bibliothèque périgourdine ou autre. On en voudrait beaucoup de cette qualité. Que l'auteur qui honore si grandement notre compagnie, et ceux qui ont participé à sa réalisation, en soient remerciés.

Pierre AUBLANT.

AVIS IMPORTANT

Les sociétaires désireux de recevoir en temps utile, à leur adresse personnelle, toutes informations sur le programme des excursions à venir, sont priés d'en aviser par lettre le Secrétaire général (M. BECQUART, 2, place Hoche, Périgueux).

Suivant le nombre des réponses, une décision appropriée sera prise par le Bureau, quant à l'éventuelle gratuité de cette diffusion.